

FACULTE DES HUMANITÉS, LETTRES ET SOCIÉTÉS

Règlement des études et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (REMCCC)

LICENCE - Année universitaire 2025-2026

MENTIONS :

GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT
HISTOIRE (Lyon et Bourg-en-Bresse)
INFORMATION ET COMMUNICATION
LETTRES

- *Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 613-1 et L. 711-1 ;*
- *Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;*
- *Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;*
- *Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;*
- *Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;*
- *Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;*
- *Vu la délibération n° D2022-07-16-ins du 5 juillet 2022 portant approbation des statuts de la Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés (version consolidée au 12 mars 2024) par le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;*
- *Vu la délibération n° D2023-07-09-sco du 4 juillet 2023 portant approbation par le conseil d'administration de la charte des examens de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;*
- *Vu la délibération n° D2024-05-30-sco du 28 mai 2024 portant approbation des règles de progression en licence,*

Règlement adopté par le Conseil de Faculté du 15 septembre 2025 et par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université Jean Moulin le 30 septembre 2025.

Le présent règlement est applicable à tous les étudiants des formations de licence, pour l'année universitaire 2025-2026.

CE RÈGLEMENT D'EXAMENS EST APPLICABLE À TOUS LES ÉTUDIANTS DE LICENCE

LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN ÉCHANGE, DANS LE CADRE DE LA MOBILITÉ ENTRANTE POUR UN OU DEUX SEMESTRES, ONT DES AMENAGEMENTS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (VOIR RÈGLEMENT AMENAGE).

I. Organisation de la formation	4
1. Présentation de la Licence	4
1.1. Subdivision des semestres	4
1.2. Maquettes des formations.....	4
2. Dispositif de réorientation	4
2.1 Réorientation en fin de Licence 1ère année	4
2.2 Autres cas.....	4
2.3 Régime particulier de changement de mineure	5
2.4 Validation d'une licence dans la mention disciplinaire de la mineure	5
2.5 Double-cursus	5
3. Abandon de la scolarité.....	5
II. Déroulement de la formation	5
1. Assiduité	5
2. Régime spécial : dispense d'assiduité totale ou partielle	6
3. Assiduité pour les étudiants boursiers.....	7
III. CONTRÔLE des connaissances et des compétences	7
1. Le contrôle continu (C.C.).....	7
2. L'épreuve écrite (E.E.) ou l'épreuve Orale (E.O.)	7
3. Les examens terminaux (T.E. / T.O.)	8
4. Aménagement des examens pour les étudiants en situation de handicap	8
5. Absence aux examens (C.C/ E.E / E.O) en cours de semestre.....	8
6. Absence aux examens (T.E. / T.O.) : Organisation des épreuves de remplacement	8
7. Organisation de la seconde chance pour les examens terminaux.....	8
8. Accès aux salles d'examen	9
8.1. Contrôle d'identité.....	9
8.2. Installation.....	9
8.3. Retard.....	9
8.4. Conditions de sortie	9
9. Surveillance des examens	10
10. Sujets d'examens.....	10
11. Fraude aux examens	10
11.1. Le constat de la fraude :	10
11.2. Les poursuites disciplinaires	10
12. Consultation des copies d'examens	11
IV. Obtention du diplôme	11
1. Capitalisation et compensation	11
1.1 Capitalisation.....	11
1.2 Compensation	12
1.3 Reconstitution de la mineure pour le Double-Cursus.....	12
1.4 CPGE	12

1.5 Mention.....	12
2. Bonifications.....	13
3. Engagement étudiant.....	13
4. Délibérations du jury.....	14
V. Maquettes des formations de licence - MAJEURES	15
1. Géographie et Aménagement.....	17
2. Histoire (Lyon)	21
3. Histoire parcours Histoire et Territoires (Bourg en Bresse).....	23
4. Information et Communication parcours Audiovisuel et médias numériques.....	25
5. Information et Communication parcours Communication 360°	26
6. Information et Communication parcours Stratégies de l'information, de la donnée et du document numérique.....	27
7. Lettres parcours Langues, littératures et cultures de l'Antiquité (LLCA)	28
8. Lettres parcours Lettres Modernes.....	30
VI. Maquettes des formations de licence - MINEURES.....	32
1. Aménagement et sciences des territoires	33
2. Communication, médias et organisations.....	34
3. Géographie.....	35
4. Histoire – Science et culture historiques.....	36
5. Histoire – Sources classiques et patrimoine	37
6. Histoire et territoire (Bourg-en-Bresse)	39
7. Histoire pour non spécialistes	40
8. Langues, Littératures et Cultures de l'Antiquité renforcées (LLCA)	41
9. Lettres Modernes.....	42
10. Lettres, Arts et Culture (LAC)	43
11. Lettres, Arts et Culture (LAC) pour non spécialistes	44
12. Lettres, Enseignement et Recherche (LER)	45
13. Professorat des Écoles (PE)	46
14. Stratégies de l'information, de la donnée et du document numérique	47

I. ORGANISATION DE LA FORMATION

1. Présentation de la Licence

La licence s'organise selon le système des crédits européens (ECTS). Le diplôme de licence correspond à 180 crédits ECTS.

1.1. Subdivision des semestres

Sur l'ensemble des trois années qui composent la formation (Licence 1, Licence 2, Licence 3), les enseignements sont organisés en semestres qui répondent à une logique de progression des apprentissages et de spécialisation croissante : 2 semestres par année, correspondant chacun à 30 ECTS. Chaque année de licence correspond à 60 ECTS. **Les semestres sont organisés entre Majeure (20 ECTS) et Mineure (10 ECTS).** La ventilation des crédits sur chaque semestre ainsi que la répartition des enseignements entre CM (cours magistraux) et TD (travaux dirigés) sont précisées dans la maquette d'enseignements de chaque mention et parcours de licence (maquettes de formation).

- **Licence simple : du semestre 1 au semestre 6**, les enseignements sont répartis en :
 - deux blocs d'unités d'enseignement (UE) pour la Majeure :
 - une UEF (unité d'enseignement fondamentale dotée de 16 crédits par semestre).
 - une UET (unité d'enseignement transversale dotée de 4 crédits par semestre), l'unité d'enseignement «Engagement Étudiant» prend la forme d'un module de 2 crédits se substituant à une matière de l'UET en semestres pairs.
 - un bloc d'unités d'enseignement pour la Mineure, pour un total de 10 crédits par semestre.

Le passage de l'année N à l'année N+1 est conditionné à l'obtention des 40 ECTS en Majeure (20 par semestre) et des 20 ECTS en Mineure (10 par semestre).

Le passage en L3 se fait à condition d'avoir validé la L1 et d'avoir obtenu les 40 ECTS en Majeure (20 par semestre) et les 20 ECTS en Mineure (10 par semestre) de la L2.

- **Double-Cursus** : Le passage de l'année N à l'année N+1 est conditionné à l'obtention des 40 ECTS en Majeure Histoire (20 par semestre) et des 40 ECTS en Majeure Géographie et Aménagement (20 par semestre)
- **Le Double-Cursus Histoire & Géographie-Aménagement** est constitué de :
 - deux U.E.F. : Histoire et Géographie et Aménagement (soit un total de 32 crédits),
 - deux U.E.T. : Histoire et Géographie et Aménagement (soit un total de 8 crédits).

1.2. Maquettes des formations

Majeures L1/L2/L3 (par ordre alphabétique d'intitulés) ; reportées en fin de document au chapitre V.

Mineures (par ordre alphabétique d'intitulés) ; reportées en fin de document au chapitre VI.

2. Dispositif de réorientation

2.1 Réorientation en fin de Licence 1ère année

La réorientation n'est de droit qu'à l'issue de la première année de formation et seulement dans la mention disciplinaire et les parcours de la mineure suivis par l'étudiant. *Par exemple : Majeure Histoire et mineure Géographie : réorientation possible en majeure Géographie et Aménagement et mineure Histoire pour non spécialistes.*

2.2 Autres cas

Dans tous les autres cas (réorientation à l'issue du S1, S3, S4, etc.), la réorientation ne peut se faire qu'une seule fois au cours du cursus et est soumise à la décision souveraine d'une commission pédagogique constituée par la composante. La procédure de réorientation ne dispense pas l'étudiant de se **présenter aux examens terminaux à la fin du semestre**, et à la seconde chance en fin d'année.

Pour ce faire, il exprime par écrit sa demande auprès du gestionnaire de sa formation, avant une date fixée par les scolarités, demande qui est examinée par une commission pédagogique et soumise à la validation du doyen.

2.3 Régime particulier de changement de mineure

L'étudiant a le droit de changer de mineure une seule fois dans son cursus de licence, entre le semestre 1 et le semestre 4. Pour ce faire, il exprime par écrit sa demande auprès du gestionnaire de sa formation, demande qui est soumise à la validation du doyen. Certaines mineures ayant des capacités d'accueil limitées, la demande de changement peut être refusée sur la base de ces capacités d'accueil.

Pour un changement de mineure entre les deux semestres : la validation de l'année universitaire est soumise à l'obtention des crédits : de l'ancienne mineure pour le semestre impair et de la nouvelle mineure pour le semestre pair. En cas de redoublement de l'année universitaire, l'étudiant est inscrit dans la nouvelle mineure. Si le changement intervient avant le délai autorisé de 3 semaines après le début des cours, l'étudiant est soumis aux examens de la nouvelle mineure.

2.4 Validation d'une licence dans la mention disciplinaire de la mineure

L'étudiant a le droit de **valider une Licence dans la mention disciplinaire de la mineure** sous condition d'obtenir une équivalence d'au moins 36 crédits par une commission pédagogique. En effet, la validation d'une Licence dans la mention disciplinaire de la mineure nécessite, pour l'étudiant, de valider les crédits qui lui manquent. Au terme de son parcours disciplinaire, il peut lui être donné, par équivalence, 84 crédits (soit 60 crédits acquis au titre de la mineure et 24 crédits acquis dans l'UE transversale). Il lui faudra encore valider 96 crédits pour acquérir une licence dans la mention disciplinaire de sa mineure. Ce changement disciplinaire impliquant une quatrième année complémentaire ne pouvant octroyer plus de 60 crédits, ce changement ne pourra être envisagé qu'à la condition d'une remise d'équivalence de 36 crédits par une commission pédagogique à l'issue de sa Licence.

2.5 Double-cursus

Si un étudiant inscrit en double licence (Histoire - Géographie et Aménagement) décide d'abandonner un des cursus, il doit s'inscrire dans une mineure pour la poursuite dans le cursus simple, selon les mêmes conditions évoquées ci-dessus.

3. Abandon de la scolarité

L'étudiant peut demander à abandonner sa scolarité à tout moment de l'année universitaire. Cet abandon est notifié par un formulaire rempli par l'étudiant et signé par l'administration. L'étudiant n'est dès lors pas convoqué aux examens.

Un étudiant boursier qui abandonne sa scolarité doit contacter le CROUS pour notifier cet arrêt, en veillant à bien préciser la date. Le versement de la bourse sera alors suspendu et un remboursement pourra être demandé en fonction de la date effective de l'abandon de la scolarité et du contrôle de l'assiduité. L'abandon a pour conséquence que l'étudiant aura utilisé un droit à bourse, ce qui est à prendre en considération s'il compte reprendre ses études ultérieurement et solliciter un nouveau droit à bourse.

II. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Assiduité

L'assiduité aux cours (TD et CM) et aux examens fait partie des obligations du cursus pour tout étudiant inscrit au régime général de la licence. A chaque séance de TD, l'enseignant procède à un appel des étudiants à partir de la liste des inscrits et informe la scolarité des absences constatées. Pour toute absence, l'étudiant doit adresser au secrétariat un justificatif dans un délai **maximum de 8 jours à partir du premier jour de l'absence** :

- par voie postale (cachet de la poste faisant foi)
- ou déposé auprès du secrétariat concerné (cachet du secrétariat faisant foi)
- ou par messagerie électronique à destination de la scolarité : **scolarite-licences-lettres@univ-lyon3.fr**

Tout justificatif transmis au-delà des 8 jours sera irrecevable et l'absence sera considérée comme non justifiée.

Motifs pris en compte pour justifier une absence :

- maladie avec certificat médical

- participation aux instances et aux commissions de l'établissement (CA, CFVU, CR, commission de discipline, conseil de composantes, conseil documentaire, conseil des sports, formation spécialisée du CSAE, commission sociale et commission initiative du FSDIE, commission CVEC)
- mariage ou pacs de l'étudiant (4 jours)
- décès d'un proche : enfants (5 jours), conjoint (3 jours), du concubin ou du partenaire lié par un PACS, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur (3 jours) ; d'un grand-parent (1 jour)
- maternité, naissance
- garde d'enfant malade de moins de 16 ans avec certificat médical
- concours de la fonction publique
- passage du code ou du permis de conduire
- fêtes religieuses légales (Conformément au calendrier des fêtes religieuses diffusé par l'établissement)
- accidents de la vie avec constat de police à l'appui
- participation à des compétitions sportives « Lyon 3 »
- passage d'examen d'une autre composante de l'université Jean Moulin Lyon 3
- passage d'une certification (Test SIM, TOEFL, TOEIC...) dans le cadre du cursus universitaire

Trois absences non justifiées par semestre, toutes matières confondues, peuvent entraîner l'interdiction de se présenter aux examens terminaux et la non validation du contrôle continu.

Pour les absences à des examens, se reporter au chapitre III-Contrôle des connaissances.

2. Régime spécial : dispense d'assiduité totale ou partielle

Le régime spécial est demandé au début de chaque semestre et s'applique semestriellement, ***selon le calendrier communiqué par la scolarité (affichage, intranet).***

L'étudiant peut demander un régime spécial pour des matières à TD d'un semestre (dispense d'assiduité totale) ou pour certaines d'entre elles (dispense d'assiduité partielle).

Le régime spécial dispense l'étudiant de l'assiduité aux TD concernés. Les modalités d'examen pour les dispensés d'assiduité sont précisées dans les maquettes.

Cette autorisation de régime spécial est soumise à l'accord de la composante, et concerne :

- les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne ;
- les femmes enceintes ;
- les étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux ;
- les étudiants engagés dans plusieurs cursus ;
- les étudiants en situation de handicap ;
- les étudiants à besoins éducatifs particuliers ;
- les étudiants en situation de longue maladie ;
- les étudiants entrepreneurs ;
- les étudiants bénéficiant du statut d'artistes ou de sportifs de haut niveau ;
- les étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle ;
- les étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire ;
- les étudiants élus dans les conseils des établissements et centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- les étudiants autorisés à effectuer une période de césure ;
- les détenus.

Un étudiant en **stage** dans le cadre d'une formation diplômante **ne peut prétendre à une dispense d'assiduité.**

Pour certaines formations, les plaquettes de formation indiquent certains enseignements incompatibles avec une dispense d'assiduité. Cela signifie que pour ces enseignements les étudiants ne peuvent pas obtenir de dispense d'assiduité et leur présence à ces cours est obligatoire (se référer au chapitre II, point 1).

Pour cas de force majeure dûment justifié, une demande de régime spécial peut être présentée au Doyen en cours de semestre mais impérativement avant le début des examens terminaux semestriels.

Les dispensés d'assiduité sont soumis aux examens prévus dans la maquette du diplôme. Lorsque dans cette maquette, aucun examen terminal ne figure pour valider une matière mais seulement un contrôle continu (C.C. ou E. E.), les dispensés d'assiduité sont soumis à une épreuve écrite/ orale ou à un rendu de dossier selon le calendrier défini par la scolarité.

Il est de la responsabilité de l'étudiant d'informer ses enseignants de sa dispense d'assiduité et de ses modalités, et de s'informer auprès de ces derniers des modalités d'évaluation.

Les étudiants reçoivent une convocation par mail sur leur adresse institutionnelle pour les épreuves en cours de semestre et ils sont informés par voie d'affichage et par une publication sur Net3 des dates et des modalités des examens terminaux au moins 15 jours avant le début de la période banalisée des examens terminaux de session 1 et de seconde chance. L'information peut être doublée par une communication par courriel sur les adresses institutionnelles des étudiants mais celle-ci ne remplace pas la publication sur l'intranet et par affichage.

3. Assiduité pour les étudiants boursiers

L'assiduité aux cours et aux examens pour les étudiants boursiers fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle par le CROUS auprès des services de scolarité de la Faculté. La non-assiduité peut conduire le CROUS à demander à l'étudiant le remboursement intégral ou partiel de l'aide perçue.

III. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Chaque enseignement n'est dispensé qu'une fois par année universitaire et donne lieu à un contrôle des connaissances et des compétences.

Pour chaque formation, la maquette précise les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC), lesquelles sont organisées en présentiel.

Toutefois il est rappelé que le dernier alinéa de l'article 14 de l'arrêté du 22 janvier 2014 dispose que « *Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique* ».

L'évaluation des connaissances et des compétences est semestrialisée.

1. Le contrôle continu (C.C.)

L'évaluation en contrôle continu, pour chaque matière concernée, donne lieu à au moins deux évaluations.

Les matières de TD évaluées par une note **de contrôle continu** (qui correspond à la moyenne des évaluations) bénéficient d'une épreuve de remplacement organisée, par l'enseignant, pour les absences justifiées. Cette épreuve de remplacement ne peut dépasser la date des examens de semestre pair, établi selon le calendrier universitaire.

Les matières de CM évaluées par une note **de contrôle continu** (qui correspond à la moyenne des évaluations) bénéficient d'une épreuve de remplacement organisée, par l'enseignant, pour les absences justifiées. L'assiduité en CM est obligatoire lors des évaluations. Les dates des évaluations seront communiquées aux étudiants au minimum 15 jours avant les épreuves.

Les matières de CM + TD évaluées par une note **de contrôle continu** (qui correspond à la moyenne des évaluations) bénéficient d'une épreuve de remplacement organisée, par l'enseignant, pour les absences justifiées. L'assiduité en CM est obligatoire lors des évaluations. Les dates des évaluations en CM seront communiquées aux étudiants au minimum 15 jours avant les épreuves.

2. L'épreuve écrite (E.E.) ou l'épreuve Orale (E.O.)

Elle correspond à **une seule évaluation en cours de semestre, ou en fin de semestre**. Comme le contrôle continu, la note est définitive pour l'année. Les étudiants qui auront fourni un justificatif pour une absence justifiée se verront proposer une épreuve de remplacement (ainsi que les étudiants dispensés d'assiduité) qui ne peut dépasser la date des examens de semestre pair, établie selon le calendrier universitaire.

3. Les examens terminaux (T.E. / T.O.)

Les terminaux écrits (T.E.) et les terminaux oraux (T.O.) sont organisés exclusivement pendant la période banalisée des examens à la fin de chaque semestre de cours, définie par le calendrier universitaire.

Ils font l'objet d'une première session et d'une seconde chance (celle-ci se déroule avant la fin du mois de juillet de l'année universitaire).

Les modalités d'organisation des examens terminaux écrits garantissent l'anonymat des copies.

Les étudiants sont informés par voie d'affichage et par une publication sur Net3 des dates et des modalités des examens terminaux au moins 15 jours avant le début de la période banalisée des examens terminaux de session 1 et de seconde chance. L'information peut être doublée par une communication par courriel sur les adresses institutionnelles des étudiants mais celle-ci ne remplace pas la publication sur l'intranet et par affichage.

4. Aménagement des examens pour les étudiants en situation de handicap

Les étudiants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant peuvent bénéficier d'un aménagement d'examen, qui peut prendre la forme en particulier d'un tiers temps.

La notification d'aménagement d'examens signée du président de l'université doit être transmise au service de scolarité de la composante :

- jusqu'au 25 novembre pour une mise en place de l'aménagement pour les examens des semestres impairs
- jusqu'au 30 mars pour une mise en place de l'aménagement pour les examens des semestres pairs

L'avis du médecin du Service de Santé Étudiante (SSE) est obligatoire avant la notification d'aménagement : les étudiants qui sollicitent une première demande d'aménagement de leurs examens à l'université Lyon 3 doivent donc prendre rendez-vous avec un médecin du SSE avant le 15 octobre (pour que la notification puisse être mise en place aux semestres impairs) ou avant le 20 février (pour que la notification puisse être mise en place aux semestres pairs).

Il incombe à l'étudiant la responsabilité d'informer ses enseignants des aménagements qui lui sont attribués, et cela dès qu'il en est notifié. Pour les épreuves en CC, EE, l'étudiant disposant d'un aménagement doit également informer sa scolarité des dates des évaluations prévues et de ses besoins.

5. Absence aux examens (C.C/ E.E / E.O) en cours de semestre

L'absence à un examen doit être justifiée, selon les mêmes modalités et délais que l'absence à un cours (voir Chapitre II - Déroulement de la formation).

Toute absence à un examen et à un contrôle continu ou épreuve écrite/orale dans le cadre d'un cours vaut défaillance de l'étudiant et interdit le calcul de la moyenne de la matière et du semestre (RNC = résultat non calculable). Elle vaut donc ajournement et absence de compensation.

Une absence justifiée (justificatif validé par la scolarité) à une évaluation de contrôle continu ou à une épreuve écrite ou orale (E.E./E.O.) ouvre droit à une évaluation de remplacement organisée sous la responsabilité de l'enseignant concerné qui en informe le gestionnaire de scolarité. Une absence non justifiée dans un délai de 8 jours ou invoquant un motif non recevable n'ouvre pas droit à une évaluation de remplacement.

6. Absence aux examens (T.E. / T.O.) : Organisation des épreuves de remplacement

Une absence à un examen terminal, dûment justifiée, ouvre droit à une épreuve de remplacement. Ainsi, un étudiant absent en 1^{ère} session d'examens, et ayant pu justifier son absence dans un délai de 8 jours, devra passer une épreuve de remplacement pour laquelle il reçoit convocation.

En cas d'absence, justifiée ou non, de l'étudiant à un examen de seconde chance, il n'y a pas d'épreuves de remplacement.

7. Organisation de la seconde chance pour les examens terminaux

Tous les étudiants ont droit à la seconde chance des examens terminaux à la fin de l'année universitaire, pour toutes matières ayant une épreuve terminale dont les crédits n'ont pas été validés après compensation.

Les étudiants sont informés par voie d'affichage et par une publication sur Net3 des dates et des modalités de ces examens de seconde chance au moins 15 jours avant le début de la période banalisée des examens terminaux de session 1 et de

seconde chance. L'information peut être doublée par une communication par courriel sur les adresses institutionnelles des étudiants mais celle-ci ne remplace pas la publication sur l'intranet et par affichage.

Les matières sont signalées par un astérisque sur le relevé de notes édité après les délibérations du jury.

La seconde chance prend en principe la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après la publication des résultats de l'évaluation initiale. Toutefois, en cas de contrôle continu intégral, cette seconde chance suppose l'organisation d'au moins deux évaluations (ou plus) réparties sur le semestre.

Les épreuves de seconde chance correspondent soit aux épreuves de première session mais avec des modalités qui peuvent être différentes, soit à un regroupement de matières par compétence.

En cas d'absence, justifiée ou non, de l'étudiant à un examen de seconde chance, il n'y a pas d'épreuves de remplacement.

La note obtenue lors de la seconde chance **ne se substitue pas** à celle de la première session ou de remplacement pour le calcul de la moyenne. La seconde chance permet uniquement d'obtenir des points supplémentaires afin de suppléer les points manquants pour l'obtention du diplôme.

Les points supplémentaires obtenus en seconde chance sont calculés en prenant en compte la différence entre les notes de première session et celles de la seconde chance, dont le résultat est multiplié par le coefficient du TE/TO.

Les points obtenus ainsi que les notes de seconde chance ne sont pas conservés en cas de redoublement.

Les points acquis au titre de la seconde chance ne permettent pas à l'étudiant d'obtenir une mention (Chapitre IV – 1.5).

8. Accès aux salles d'examen

8.1. Contrôle d'identité

Pour être admis à participer à l'épreuve, les étudiants doivent être en mesure de justifier de leur identité au moyen de leur carte d'étudiant. À défaut, ils doivent être en mesure de présenter une pièce d'identité en cours de validité avec photographie (carte nationale d'identité, passeport, carte vitale, carte de transport, permis de conduire, titre de séjour).

Toute tenue ne permettant pas de s'assurer de l'identité de l'étudiant, notamment par la dissimulation du visage, est interdite.

8.2. Installation

Les étudiants doivent être présents devant la salle d'examen 15 minutes avant le début de l'épreuve. Ce temps est nécessaire à la bonne organisation de l'épreuve.

Les étudiants ne doivent pas pénétrer dans la salle d'examen avant d'y être autorisés.

Lorsque les numéros de place sont assignés, les étudiants doivent s'installer à la place qui leur a été attribuée.

Aucun étudiant n'est autorisé à se déplacer dans la salle sauf s'il y est invité par le surveillant.

8.3. Retard

Dans le cadre des examens terminaux et des épreuves écrites/orales, l'accès à la salle d'examen reste autorisé à l'étudiant retardataire qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets et la distribution des sujets, uniquement si ce retard n'excède pas un quart de temps de l'épreuve et au maximum 30 minutes pour les épreuves supérieures à 2 heures. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé.

La mention du retard et les éventuelles explications de l'étudiant sont portées au procès-verbal de l'épreuve.

Aucun retard n'est accepté pour les examens prenant la forme d'un QCM. L'étudiant retardataire n'est pas autorisé à entrer dans la salle d'examen.

8.4. Conditions de sortie

Les étudiants ne peuvent sortir définitivement de la salle d'examen avant l'écoulement d'un tiers du temps de l'épreuve, sauf pour raison médicale ou impératif particulier.

À l'issue de la première heure d'épreuve, les étudiants peuvent être autorisés à sortir provisoirement. Ils sortent un par un accompagnés d'un surveillant, qui s'assure que la copie et le brouillon de l'étudiant demeurent dans la salle d'examen.

Aucun étudiant n'est autorisé à sortir de la salle d'examen s'il n'a pas émargé.

Aucun étudiant ne peut quitter la salle d'examen sans remettre sa copie. L'étudiant qui quitterait la salle sans remettre de copie serait considéré comme absent à l'épreuve.

Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie.
Les règles relatives aux conditions de sortie s'appliquent même si l'étudiant souhaite abandonner et rendre copie blanche.

9. Surveillance des examens

La surveillance de l'examen est assurée par un responsable de salle assisté, le cas échéant, par un ou plusieurs autres surveillants.

Le surveillant doit vérifier l'identité des candidats ainsi que leur présence sur la liste d'émargement, soit au début de l'épreuve soit en passant dans les rangs pendant l'épreuve. L'étudiant dont le nom n'apparaît pas sur la liste de l'épreuve est autorisé à composer sous réserve de vérification de sa situation.

Le surveillant veille à la bonne répartition des étudiants et au bon déroulement de l'examen. À ce titre, il a toute autorité pour changer de place des étudiants et pour confisquer, le temps de l'épreuve, tout matériel non expressément autorisé dans le cadre de l'épreuve.

Tout matériel et document non autorisé (sacs, trousse, porte-documents...) doit être regroupé à l'endroit indiqué, le cas échéant, par le surveillant.

En cas d'incident pendant l'épreuve, le surveillant peut prendre l'initiative d'arrêter ou de modifier le déroulement de l'épreuve.

À la demande du surveillant, tout étudiant est tenu de découvrir ses oreilles et ses poignets si ces derniers sont dissimulés afin de vérifier l'absence d'appareil auditif de communication et d'objets connectés.

Dans la mesure du possible, le surveillant fait émarger les étudiants à la remise des copies.

À l'issue de l'épreuve, le responsable de salle dresse un procès-verbal, dans lequel il indique le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre d'étudiants absents, le nombre de copies remises ainsi que les observations ou incidents constatés pendant l'examen.

Le procès-verbal doit être signé par tous les surveillants présents lors de l'épreuve et remis avec les copies au secrétariat de scolarité.

10. Sujets d'examens

Le sujet de l'épreuve indique l'intitulé, les modalités et les consignes de l'épreuve. Si une erreur dans la distribution du sujet est décelée en cours d'épreuve, le temps perdu par l'étudiant avant la distribution du sujet adéquat lui est restitué.

Les étudiants ne peuvent invoquer des motifs religieux, philosophiques ou politiques pour refuser de se soumettre à certaines épreuves ou pour contester le choix des sujets.

11. Fraude aux examens

Toute fraude ou tentative de fraude dans le cadre du contrôle des connaissances est sanctionnée et peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire (articles R. 811-11 et suivants du code de l'éducation).

11.1. Le constat de la fraude :

Lors d'un examen (épreuve écrite, orale ou dossier), toute fraude ou de tentative de fraude est sanctionnée, notamment :

- se faire remplacer (ou se faire passer) par (pour) une autre personne ;
- utiliser des faux documents d'identité ;
- communiquer avec et/ou copier sur d'autres étudiants ;
- plagier ou recourir à un outil d'intelligence artificielle non autorisé (ChatGPT...) ;
- utiliser tout document non autorisé (antisèche, brouillon, notes...) ;
- utiliser tout appareil électronique non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations (téléphone, montre connectée, tablette, écouteurs...).

La fraude peut aussi être révélée postérieurement à la tenue de l'épreuve et notamment ressortir de la lecture des copies par le correcteur (contenu similaire à la copie d'un autre candidat ou d'un corrigé, logiciel anti-plagiat...). Un procès-verbal est alors rédigé et transmis au service de scolarité.

11.2. Les poursuites disciplinaires

Les cas de fraudes ou de tentatives de fraude aux examens, de même que le non-respect des consignes données dans la salle avant le début de l'épreuve, font l'objet d'une saisine, par le président de l'université, de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers (SDU).

Les sanctions qui peuvent être prononcées par la section disciplinaire sont :

- 1° l'avertissement ;
- 2° le blâme ;
- 3° l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4° l'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° l'exclusion de tout établissement d'enseignement supérieur pour une durée maximale de cinq ans ;
- 6° l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

Les sanctions prévues au 3° qui ne sont pas assorties de sursis ainsi que les sanctions prévues aux 4°, 5° et 6° entraînent l'incapacité de s'inscrire dans les établissements publics dispensant des formations post-baccalauréat et de subir tout examen conduisant à un diplôme national.

Les sanctions disciplinaires sont inscrites au dossier universitaire de l'étudiant.

En outre, toute sanction prononcée au titre d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. La commission de discipline peut aussi décider de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen dans son ensemble.

12. Consultation des copies d'examens

Tout étudiant qui en fait la demande au gestionnaire de sa formation a le droit de consulter sa copie d'examen. Des consultations groupées de copies peuvent être organisées par les enseignants, dont les étudiants sont informés par voie d'affichage.

IV. OBTENTION DU DIPLÔME

1. Capitalisation et compensation

1.1 Capitalisation

L'obtention de la licence résulte de l'acquisition, par capitalisation d'UE et des crédits européens correspondants, de chacun des 6 semestres décomposant le diplôme, soit 180 crédits.

- Pour valider la première année de licence, l'étudiant doit capitaliser 60 ECTS.
- Pour valider la deuxième année de licence, l'étudiant doit capitaliser 120 ECTS. L'étudiant peut obtenir, à sa demande, le **titre du D.E.U.G.** s'il a validé les quatre premiers semestres par une capitalisation de 120 crédits.
- Pour valider la troisième année de licence et le diplôme, l'étudiant doit capitaliser 180 ECTS.

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Les crédits d'une **matière** à l'intérieur d'une U.E. sont validés si l'étudiant obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 sur l'ensemble des notes de la matière (C.C./E.E./E.O. et/ou T.E. ou T.O.). La note globale d'une matière est calculée en tenant compte des coefficients affectés à l'un et à l'autre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (C.C. ; E.E. ; T.E. ; T.O.).

Les crédits d'une **U.E.** sont validés si une moyenne supérieure ou égale à 10/20 est obtenue par compensation des notes entre les matières constituant l'U.E.

L'étudiant ne peut pas se réinscrire dans les matières qu'il a validées. Il doit en revanche se réinscrire dans le ou les semestres de licence où il n'a pas acquis la totalité des crédits ECTS. Un étudiant ne peut être inscrit dans plus de trois semestres consécutifs.

Statut d'AJAC : « ajourné autorisé à continuer » :

- L'autorisation de poursuivre en L2, malgré un déficit de crédits non acquis en L1, se fait à condition d'avoir validé les majeures semestrielles de la L1.

- L'autorisation de poursuivre en L3, malgré un déficit de crédits non acquis en L2, se fait à condition d'avoir validé la L1 ainsi que les majeures semestrielles de la L2.
- Le statut d'AJAC n'est accordé qu'une seule fois au cours du cycle de licence.

1.2 Compensation

Il n'y a pas de système de compensation entre majeure et mineure. Cependant une compensation entre les deux semestres existe au sein des majeures d'une part et des mineures d'autre part.

Il n'y a pas de compensation entre les Licences 1, 2 et 3. Les étudiants doivent avoir acquis les crédits de chaque année indépendamment les unes des autres.

1.3 Reconstitution de la mineure pour le Double-Cursus

Reconstitution de la mineure pour le Double-Cursus Histoire – Géographie et Aménagement :

- Pour chaque semestre, l'étudiant ayant obtenu la moyenne à la majeure Histoire (20 crédits acquis) valide 10 crédits au titre de la mineure par équivalence dès lors qu'il a acquis 10 crédits minimum dans l'UEF de la majeure de Géographie et Aménagement. Les notes obtenues dans la majeure Géographie et Aménagement ne sont pas reportées ni prises en compte dans le calcul de la moyenne générale au titre de la Licence Histoire.
- Pour chaque semestre, l'étudiant ayant obtenu la moyenne à la majeure Géographie et Aménagement (20 crédits acquis) valide 10 crédits au titre de la mineure pour non spécialistes par équivalence dès lors qu'il a acquis 10 crédits minimum dans l'UEF de la majeure d'Histoire. Les notes obtenues dans la majeure Histoire ne sont pas reportées ni prises en compte dans le calcul de la moyenne générale au titre de la Licence Géographie et Aménagement.

1.4 CPGE

Pour les étudiants inscrits régulièrement en CPGE (redoublant leur deuxième année de CPGE) et en 3ème année dans un parcours d'une mention de licence, seul le jury de délibération de la formation est compétent pour valider la L3 permettant l'obtention du diplôme de licence. Le jury dispose des éléments suivants pour délibérer :

- le relevé de notes du lycée ;
- l'attestation descriptive du parcours de formation mentionnant les crédits obtenus par l'étudiant lors de son parcours CPGE délivrés par le lycée ;
- les résultats des éventuelles épreuves que les composantes peuvent prévoir pour la validation de la L3.

Épreuves spécifiques et complémentaires prévues pour la validation de 180 ECTS :

Géographie et Aménagement	Délivrance des crédits sur examen du dossier = relevé de notes + lettre de motivation décrivant projet de poursuite d'étude
Histoire	Délivrance des crédits sur examen du dossier = relevé de notes + lettre de motivation décrivant projet de poursuite d'étude
LLCA	Oral : Entretien conduit à partir de la traduction, <u>sans dictionnaire</u> , de deux courts passages (un texte latin et un texte grec).
Lettres	Délivrance des crédits sur examen du dossier = relevé de notes + lettre de motivation décrivant projet de poursuite d'étude

1.5 Mention

Au terme de la totalité du parcours de licence, la validation du diplôme donne lieu à l'attribution des mentions suivantes :

Mention Passable : moyenne générale comprise entre 10 et 12/20

Mention Assez Bien : moyenne générale comprise entre 12 et 14/20

Mention Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 16/20

Mention Très Bien : moyenne générale comprise entre 16 et 20/20

Les points acquis au titre de la seconde chance ne permettent pas à l'étudiant d'obtenir une mention. La mention ne s'acquiert qu'au regard des résultats de première session.

2. Bonifications

Les bonifications sont accessibles à tout étudiant inscrit en Licence), sous réserve de la compatibilité de son emploi du temps avec la programmation des activités proposées.

Les bonifications sont relatives aux semestres d'études, et non à l'année.

Bonifications :

- **CHELS**: La bonification « cours commun du CHELS » permet aux étudiants qui ont participé à l'ensemble du cycle de conférences et qui ont validé l'épreuve individuelle et l'épreuve collective de valoriser cet investissement au titre de leur année universitaire. La bonification attribuée correspond au résultat de la moyenne pondérée, sur 20, de deux épreuves et compte pour le second semestre universitaire (semestre pair).
- **Collège Histoire-Lettres** : Les étudiants de L2 et de L3 du parcours « Lettres » et « Histoire (Lyon) », inscrits et assidus dans le « Collège Histoire-Lettres », peuvent bénéficier semestriellement (semestres 3, 4, 5, 6) de points supplémentaires de bonification. Tous les points supérieurs à 10/20 sont coefficientés 2 et s'ajoutent au total général du semestre.
- **Culture** : Les étudiants qui suivent avec assiduité les enseignements du module « culture » peuvent bénéficier semestriellement de points supplémentaires de bonification. Tous les points supérieurs à 10/20 sont comptabilisés avec un coefficient 2 et sont ajoutés au total général du semestre.
- **Entrepreneuriat** : Les étudiants qui suivent avec assiduité les enseignements du module « entrepreneuriat » peuvent bénéficier semestriellement de points supplémentaires de bonification. Tous les points supérieurs à 10/20 sont comptabilisés avec un coefficient 2 et sont ajoutés au total général du semestre.
- **Solidarité handicap** : Les étudiants qui suivent avec assiduité les enseignements du module « solidarité handicap » peuvent bénéficier semestriellement de points supplémentaires de bonification. Tous les points supérieurs à 10/20 sont comptabilisés avec un coefficient 2 et sont ajoutés au total général du semestre.
- **Sport** : Pour les étudiants inscrits en début de semestre auprès du service des sports de l'Université et suivant avec assiduité les enseignements organisés dans ce cadre, l'évaluation rentre dans le cadre d'une bonification concourant à l'obtention du diplôme. La « bonification sport » est prise en compte à chaque semestre : tous les points supérieurs à 10 sont coefficientés 2 et s'ajoutent au total général du semestre.

Chaque activité fait l'objet d'une évaluation, et permet l'attribution d'une note (sur une base de 20 points) qui est transmise au jury de l'étudiant concerné. Seuls sont comptabilisés les points supérieurs à 10, ce nombre étant alors doublé pour obtenir le total de points de bonification obtenus.

Il n'y a pas de limitation du nombre d'activités offrant une bonification dans lesquelles peuvent s'inscrire les étudiants. Toutefois, le nombre de points cumulés au titre d'un même semestre ne peut être supérieur à 20 points et l'effet sur la moyenne générale du semestre ne peut être supérieur à 0,67 point (le nombre total de points de bonification étant alors ramené au nombre entier immédiatement inférieur).

En matière de capitalisation des notes obtenues, il convient de distinguer trois situations :

- A. **Redoublement** : la note obtenue précédemment pour un semestre donné est conservée. Si l'étudiant se réinscrit dans un ou plusieurs dispositifs de bonification, le nouveau total de points de bonification obtenus se substituera à celui obtenu précédemment, qu'il soit supérieur ou inférieur.
- B. **AJAC** (inscrits sur plus d'une année d'études), la note obtenue précédemment pour un semestre donné est conservée. Lorsque l'étudiant s'inscrit à nouveau dans une ou plusieurs activités bonifiées, la note nouvellement obtenue sera affectée sur le semestre le plus élevé de l'inscription.
- C. **Changement de diplôme** : les étudiants qui se réinscrivent dans un diplôme différent de l'année précédente mais dans la même année d'étude, ont le choix de conserver leur note de bonification ou de s'inscrire à nouveau ; dans ce dernier cas, le nouveau total de points de bonification obtenus se substituera à celui obtenu précédemment, qu'il soit supérieur ou inférieur.

3. Engagement étudiant

L'Unité d'Enseignement (UE) "Engagement Étudiant" permet de valoriser un projet ou une activité que les étudiants mènent en parallèle de leurs études : projet associatif, culturel, entrepreneurial, bénévolat dans une association, activité artistique, activité d'élu dans les conseils de l'établissement, sapeur-pompier volontaire ...

Certains cursus sont inéligibles au dispositif :

- les double-cursus des licences
- les étudiants en situation de mobilité à l'étranger
- les étudiants redoublants ayant déjà validé la matière substituée par l'UE Engagement Étudiant

Modalités de candidature : <https://net3.univ-lyon3.fr/l-unite-d-enseignement-ue-engagement-etudiant-4>
Dossier de candidature à télécharger et à renvoyer complété à : engagementetudiant@univ-lyon3.fr

Matières substituées : Remplacement d'une matière au second semestre en licence

Licence	Semestre 2	Semestre 4	Semestre 6
Géographie et Aménagement	Initiation au terrain et rencontre d'acteurs + Transition écologique et développement soutenable	Méthodologie du travail universitaire et ENT 2 + Expression française - Ecri+	Matière remplacée selon l'option : - Aménagement : Techniques d'enquête approche quantitatives - Environnement : Stage de terrain ou stage professionnel - Géographie Sociale : Stage de terrain ou stage professionnel
Histoire Lyon	Définir son Projet Personnel Professionnel	Projet Personnel Professionnel + Expression française - Ecri+	Projet personnel professionnel – évaluation de stage
Histoire et Territoire Bourg	Définir son Projet Personnel Professionnel	Projet Personnel Professionnel	Projet personnel professionnel – évaluation de stage
INFOCOM - Audiovisuel et médias numériques	Pas de L1	Pas de L2	Conception site web
INFOCOM - Communication 360°	Pas de L1	Pas de L2	Conception site web
INFOCOM - Stratégies de l'information, de la donnée et du document numérique	Pas de L1	Pas de L2	Conception site web
Langues, Littératures et Cultures de l'Antiquité (LLCA)	PPP/Projet personnel et professionnel	Expression française - Ecri+	Découverte professionnelle ou stage
Lettres Modernes	PPP/Projet personnel et professionnel	Expression française –Ecri+	Stage en milieu professionnel

Validation :

Une fois validée, l'UE "Engagement Étudiant" permet de valider des **crédits ECTS pour le diplôme** : 2 crédits ECTS en licence (possible chaque année, maximum 6 crédits sur l'ensemble du cycle de Licence). Il s'agit d'une attribution de crédits **sans notation associée**.

4. Délibérations du jury

Le jury d'examen est souverain et seul compétent pour déclarer l'admission de l'étudiant aux examens de son année d'étude. La composition des jurys est définie par un arrêté du président de l'université sur proposition de la doyenne. Le jury délibère à chaque session à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant et ses délibérations sont secrètes. Seul le jury fixe les notes et il a la possibilité de modifier les notes proposées par les examinateurs.

Par délibération spéciale du jury (DSJ), le jury peut décider dans le cadre de ses délibérations de valider une matière ou une année qui ne l'auraient pas été sur la base de la note obtenue.

Après la délibération du jury, l'étudiant a accès à la publication de son relevé de notes sur l'intranet.

Les délibérations du jury n'ont pas à être motivées ; elles ne peuvent être remises en cause ni par les étudiants, ni par la doyenne. Une correction d'erreur matérielle est toutefois possible.

V. MAQUETTES DES FORMATIONS DE LICENCE - MAJEURES

Majeures organisées par ordre alphabétique d'intitulés de parcours :

- Géographie et Aménagement

Mineures au choix :

- Aménagement et sciences des territoires
- Communication, médias et organisations
- Géographie
- Histoire pour non spécialistes
- Indologie (hindi ou sanskrit)
- Langues et cultures (langue au choix)
- Lettres, Arts et Culture (LAC) non spécialistes
- Philosophie
- Professorat des Écoles
- Sciences du langage
- Stage en structure professionnelle
- Stratégies de l'information, de la donnée et du document numérique

voir RMCCC Faculté des Langues

voir RMCCC Faculté des Langues

voir RMCCC Fac Philosophie

voir RMCCC Faculté des Langues

au S6 option Aménagement et sciences des territoires

- Histoire (Lyon)

Mineures au choix :

- Aménagement et sciences des territoires
- Communication, médias et organisations
- Géographie
- Histoire - Science et culture historique
- Histoire - Sources classiques et patrimoine
- Indologie (hindi ou sanskrit)
- Langues et cultures (langue au choix)
- Lettres, arts et culture (LAC) pour non spécialistes
- Philosophie
- Professorat des Écoles
- Stratégies de l'information, de la donnée et du document numérique

voir RMCCC Faculté des Langues

voir RMCCC Faculté des Langues

voir RMCCC Faculté de Philosophie

- Histoire parcours Histoire et Territoires (Bourg-en-Bresse)

Mineure

- : Histoire et Territoires ou Professorat des Ecoles (en L2 et L3)

- Information et Communication parcours Audiovisuel et médias numériques

Mineures au choix :

- Aménagement et sciences des territoires
- Communication, médias et organisations
- Géographie
- Histoire pour non spécialistes
- Indologie (hindi ou sanskrit)
- Langues et cultures (langue au choix)
- Lettres, Arts et Culture (LAC) pour non spécialistes
- Philosophie
- Professorat des Écoles (PE)
- Stratégies de l'information, de la donnée et du document numérique

voir RMCCC Faculté des Langues

voir RMCCC Faculté des Langues

voir RMCCC Faculté de Philosophie

- Information et Communication parcours Communication 360°

Mineures au choix :

- Aménagement et sciences des territoires
- Communication, médias et organisations
- Géographie
- Histoire pour non spécialistes
- Indologie (hindi ou sanskrit)
- Langues et cultures (langue au choix)
- Lettres, Arts et Culture (LAC) pour non spécialistes
- Philosophie
- Professorat des Écoles
- Stratégies de l'information, de la donnée et du document numérique

voir RMCCC Faculté des Langues

voir RMCCC Faculté des Langues

voir RMCCC Faculté de Philosophie

- Information et Communication parcours Stratégies de l'information, de la donnée et du document numérique

Mineures au choix :

- Aménagement et sciences des territoires
- Communication, médias et organisations
- Géographie
- Histoire pour non spécialistes
- Indologie (hindi ou sanskrit)
- Langues et cultures (langue au choix)
- Lettres, Arts et Culture (LAC) pour non spécialistes
- Philosophie
- Professorat des Écoles
- Stratégies de l'information, de la donnée et du document numérique

voir RMCCC Faculté des Langues

voir RMCCC Faculté des Langues

voir RMCCC Faculté de Philosophie

- Lettres parcours Langues, littératures et cultures de l'Antiquité (LLCA)

Mineures au choix :

- LLCA Renforcées
- Professorat des Ecoles

- Lettres parcours Lettres

Mineures au choix :

- Communication, médias et organisations
- Histoire
- Lettres modernes
- Lettres, Arts et Culture (LAC)
- Lettres, Enseignement et Recherche (LER)
- Philosophie
- Professorat des écoles
- Stratégies de l'Information, de la donnée et du document numérique

uniquement en Licence 1

à partir de la licence 2 si mineure Lettres modernes en Licence 1

à partir de la licence 2 si mineure Lettres modernes en Licence 1

voir RMCCC Faculté de Philosophie

Glossaire

CM : Cours Magistral TD : Travaux Dirigés DA : Dispensé d'Assiduité ☒ : Matières à choix	MCCC : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences :	
	<u>Examens en fin de semestre :</u> TE : Terminal Écrit (1 note) TO : Terminal Oral (1 note) Droit à une seconde chance en fin d'année	<u>Examens en cours de semestre :</u> CC : Contrôle Continu (2 notes mini) EE : Épreuve unique (1 note)

1. Géographie et Aménagement

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Le géosystème terrestre	18	18	CC (60)	EE (60)		3
Géopolitique du monde contemporain	18	18	TE 2h (60)	TE 2h (60)	TE 2h (60)	3
Concepts et méthodes de la géographie	18		TE 2h (60)	TE 2h (60)	TE 2h (60)	3
Découverte de l'aménagement du territoire	12		TE 2h (60)	TE 2h (60)	TE 2h (60)	3
Milieus et paysages		20	CC (40)	EE (40)		2
Les représentations cartographiques		20	CC (40)	EE (40)		2
UE Transversale						4
Méthodologie du travail universitaire et ENT 1	2	10	CC (40)	EE (40)		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 2

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Géomorphologie	18	18	CC (80)	EE (80)		4
Géographie urbaine	18	18	TE 2h (40) + CC (40)	TE 2h (80)	TE 2h (40)	4
Aménagement des territoires urbains, ruraux et périurbains	18	18	TE 2h (40) + CC (40)	TE 2h (80)	TE 2h (40)	4
Sémiologie graphique et cartographie numérique		20	CC (40)	EE (40)		2
Du traitement statistique des données géographiques à l'analyse spatiale 1		20	CC (40)	EE (40)		2
UE Transversale						4
Initiation au terrain et rencontre d'acteurs		14	EE (20)	EE (20)		1
Transition écologique et développement soutenable			MOODLE			1
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 3

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Hydrologie continentale	18	18	TE 2h (40) + CC (40)	TE 2h (80)	TE 2h (40)	4
Géographie humaine : les sociétés dans la mondialisation	18	18	TE 2h (40) + CC (40)	TE 2h (80)	TE 2h (40)	4
Techniques et images géographiques		20	CC (40)	EE (40)		2
Le terrain des géographes		18	CC (40)	EE (40)		2
Introduction aux SIG 1		20	CC (40)	EE (40)		2
Du traitement statistique des données géographiques à l'analyse spatiale 2		20	CC (40)	EE (40)		2
UE Transversale						4
Méthodologie préprofessionnelle / PPP		10	CC (20)	EE (20)		1
Expression française – certification Ecri+ *		10	CC (20)	EE (20)		1
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 4

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Géographie sociale	18	18	TE 2h (40) + CC (40)	TE 2h (80)	TE 2h (40)	4
Géographie de l'environnement	18	18	CC (80)	EE (80)		4
Habiter les territoires de l'anthropocène	18	18	TE 2h (40) + CC (40)	TE 2h (80)	TE 2h (40)	4
Introduction aux SIG 2		20	CC (40)	EE (40)		2
Stage de terrain		20	EE (40)	EE (40)		2
UE Transversale						4
Méthodologie du travail universitaire et ENT 2		16	CC (20)	EE (20)		1
Expression française – certification Ecri+ *		10	CC (20)	EE (20)		1
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

* Les étudiants du double-cursus Histoire - Géographie et Aménagement sont dispensés de cette matière

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 5 : 1 option au choix parmi 3

Géographie Sociale

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Justice sociale, justice spatiale	18	18	CC (80)	EE (80)		4
Aires culturelles hors Europe – Moyen-Orient et Amérique du Nord	18	18	CC (80)	EE (80)		4
Épistémologie de la géographie	18		CC (40)	EE (40)		2
Migrations et mobilités	12		TE (40)	TE (40)	TE (40)	2
SIG Appliqués		20	CC (40)	EE (40)		2
Du traitement statistique des données géographiques à l'analyse spatiale 3		20	CC (40)	EE (40)		2
UE Transversale						4
Métiers de la géographie sociale		18	EE (40)	EE (40)		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol, ☒ allemand, ☒ italien		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

Géographie de l'environnement

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Justice sociale, justice spatiale	18	18	CC (80)	EE (80)		4
Changements environnementaux actuels	18	18	TE 2h (80)	TE 2h (80)	TE 2h (80)	4
Épistémologie de la géographie	18		CC (40)	EE (40)		2
Géographie de la conservation	12		CC (40)	EE (40)		2
SIG Appliqués		20	CC (40)	EE (40)		2
Du traitement statistique des données géographiques à l'analyse spatiale 3		20	CC (40)	EE (40)		2
UE Transversale						4
Métiers de la géographie de l'environnement		18	EE (40)	EE (40)		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol, ☒ allemand, ☒ italien		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

Aménagement et sciences des territoires

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Décentralisation et collectivités territoriales	20	20	CC (80)	EE (80)		4
Dynamiques socio-spatiales de l'urbain et du rural	20		TE 2h (60)	TE 2h (60)	TE 2h (60)	3
Théories, modèles et alternatives de l'urbain	10		EE (40)	EE (40)		2
Développement économique territorial	20		TE 2h (60)	TE 2h (60)	TE 2h (60)	3
Initiation à la conception architecturale et urbaine	10	10	EE (40)	EE (40)		2
Atelier d'aménagement et projet professionnel -1		20	EE (40)	EE (40)		2
UE Transversale						4
Géomatique pour l'aménagement		20	CC (40)	EE (40)		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol, ☒ allemand, ☒ italien		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 6 : 1 option au choix parmi 3

Géographie Sociale

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Géographie des illégalismes	18	18	CC (100)	EE (100)		5
Politiques publiques et inégalités	12		TE 2h (60)	TE 2h (60)	TE 2h (60)	3
Projet SIG	8	18	CC (80)	EE (80)		4
Techniques d'enquête		20	CC (60)	EE (60)		3
Webmapping		10	CC (20)	EE (20)		1
UE Transversale						4
☒ Stage de terrain	18	18	EE (40)	EE (40)		2
☒ Stage professionnel			EE (40)	EE (40)		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol, ☒ allemand, ☒ italien		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

Géographie de l'environnement

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Changements environnementaux passés	18	18	CC (100)	EE (100)		5
Santé et environnement	12		TE 2h (60)	TE 2h (60)	TE 2h (60)	3
Projet SIG	8	18	CC (80)	EE (80)		4
Techniques d'enquête		20	CC (60)	EE (60)		3
Webmapping		10	CC (20)	EE (20)		1
UE Transversale						4
☒ Stage de terrain	18	18	EE (40)	EE (40)		2
☒ Stage professionnel			EE (40)	EE (40)		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol, ☒ allemand, ☒ italien		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

Aménagement et sciences des territoires

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Diagnostics territoriaux et management de projet	12	32	EE (120)	EE (120)		6
Initiation aux enjeux financiers et fonciers de l'aménagement	12	12	EE (60)	EE (60)		3
Territoires en transition : enjeux, acteurs, concertations	12	6	EE (60)	EE (60)		3
Atelier d'aménagement et projet professionnel -2		15	EE (40)	EE (40)		2
☒ Rencontres d'acteurs et projet professionnel		30	EE (40)	EE (40)		2
☒ Stage en structure professionnelle (optionnel) *			EE (40)	EE (40)		2*
UE Transversale						4
Techniques d'enquête approches qualitatives		20	CC (40)	EE (40)		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol, ☒ allemand, ☒ italien		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

* Le stage du S6 est optionnel, il remplace la mineure et le TD « Rencontres d'acteurs et projet professionnel ». Il est donc crédité de 12 ECTS. : 2 ECTS en UET et 10 ECTS en Mineure.

2. Histoire (Lyon)

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Mondes contemporains	24	30	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Histoire de l'art - époque contemporaine	24	20	TE (60) 3h + CC (40)	TE (100) 3h	TE (60) 2h	5
Introduction à l'histoire ancienne	18		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
Introduction à l'histoire médiévale	18		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
UE Transversale						4
Accueil / Certification Pix (autoformation)	3		EE (40)	EE (40)		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 2

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Histoire moderne	24	30	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Histoire de l'art - époque moderne	24	20	TE (60) 3h + CC (40)	TE (100) 3h	TE (60) 2h	5
Histoire globale (1)	18		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TE (60) 3h	3
Préhistoire	18		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
UE Transversale						4
Définir son Projet Personnel Professionnel 1 (en ligne)	2		EE (40)	EE (40)		2
Transition écologique et développement soutenable			MOODLE			1
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (20)	EE (20)		1
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 3

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Histoire médiévale	24	30	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Histoire de l'art et archéologie médiévale	24	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Mondes modernes	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
☒ Histoire globale (2) *	18		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
☒ Histoire contemporaine*	18		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
UE Transversale						4
Écriture de l'histoire : outils et méthode (cours en ligne)			EE (20)	EE (20)		1
Expression française – Certification Ecrici+ **		10	CC (20)	EE (20)		1
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

* Les cours à choix ont une capacité d'accueil limitée.

** Les étudiants du double-cursus Histoire - Géographie et Aménagement sont dispensés de cette matière.

Bonification Collège Histoire-Lettres

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 4

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Histoire ancienne	24	20	TE (50) 4h + CC (30)	TE (80) 4h	TE (50) 2h	4
Histoire de l'art et archéologie antique	24	20	TE (50) 4h + CC (30)	TE (80) 4h	TE (50) 2h	4
Introduction aux Sciences Historiques	24	20	TE (50) 4h + CC (30)	TE (80) 4h	TE (50) 2h	4
Mondes médiévaux	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
☒ Histoire du christianisme*	18		TE (40) 3h	TE (40) 3h	TE (40) 2h	2
☒ Préhistoire (2) *	18		TE (40) 3h	TE (40) 3h	TE (40) 2h	2
UE Transversale						4
Projet Personnel Professionnel (Découverte des métiers – cours en ligne 2)	2		EE (20)	EE (20)		1
Expression française – Certification Ecri+ **		10	CC (20)	EE (20)		1
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

* Les cours à choix ont une capacité d'accueil limitée.

** Les étudiants du double-cursus Histoire - Géographie et Aménagement sont dispensés de cette matière

Bonification Collège Histoire-Lettres

SEMESTRE 5

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
☒ Histoire ancienne grecque*	24	20	TE (70) 4h + CC (50)	TE (120) 4h	TO (70)	6
☒ Histoire ancienne romaine*	24	20	TE (70) 4h + CC (50)	TE (120) 4h	TO (70)	
☒ Histoire médiévale – V ^e -XIII ^e siècle*	24	20	CC (120)	EE (120)		6
☒ Histoire médiévale – XII ^e -XV ^e siècle*	24	20	TE (70) 4h + CC (50)	TE (120) 4h	TO (70)	
☒ Art et représentation de l'histoire*	24	10	TE (50) 4h + CC (30)	TE (80) 4h	TO (50)	4
☒ Épigraphie grecque et latine*	24	10	TE (50) 3h + CC (30)	TE (80) 3h	TO (50)	4
☒ Histoire de la Gaule romaine*	24	10	TE (50) 4h + CC (30)	TE (80) 4h	TO (50)	4
☒ Questions transversales d'histoire médiévale*	24	10	TE (50) 4h + CC (30)	TE (80) 4h	TO (50)	4
UE Transversale						4
☒ Protohistoire*	24		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TO (60)	3
☒ Le Moyen Age par les sources*	24		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TO (60)	
☒ Sciences auxiliaires de l'histoire médiévale*	24		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TO (60)	
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol, ☒ allemand, ☒ italien		15	CC (20)	EE (20)		1
MINEURE : au choix						10

Les étudiants ont la possibilité de suivre un cours sur la préparation du CAPES Bac+3 sur inscription à la scolarité

* Les cours à choix ont une capacité d'accueil limitée.

Bonification Collège Histoire-Lettres

SEMESTRE 6

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
☒ Histoire moderne - Première modernité*	24	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TO (60)	5
☒ Histoire moderne - Deuxième modernité*	24	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TO (60)	
☒ Histoire contemporaine - Histoire culturelle*	24	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TO (60)	5
☒ Histoire contemporaine - Histoire politique et religieuse*	24	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TO (60)	
☒ Histoire générale moderne*	24		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TO (60)	3
☒ Paléographie moderne*	24		CC (60)	EE (60)		
☒ Histoire globale (mondes modernes) *	24	10	CC (60)	EE (60)		3
☒ Histoire de Lyon*	24	10	CC (60)	EE (60)		3
☒ Histoire de l'environnement*	24	10	CC (60)	EE (60)		3
☒ Histoire globale (mondes contemporains) (3) *	24	10	TE (40) 4h + CC (20)	TE (60) 4h	TO (40)	3
UE Transversale						4
Projet Personnel Professionnel – évaluation du stage			EE (40)	EE (40)		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol, ☒ allemand, ☒ italien		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

Les étudiants ont la possibilité de suivre un cours sur la préparation du CAPES Bac+3 sur inscription à la scolarité

* Les cours à choix ont une capacité d'accueil limitée.

Bonification Collège Histoire-Lettres

3. Histoire parcours Histoire et Territoires (Bourg en Bresse)

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Mondes contemporains	24	30	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Histoire de l'art – époque contemporaine	24	20	TE (60) 3h + CC (40)	TE (100) 3h	TE (60) 2h	5
Introduction à l'histoire ancienne	18		TE 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
Introduction à l'histoire médiévale	18		TE 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
UE Transversale						4
Accueil & Pix (autoformation et évaluation)	3		EE (40)	EE (40)		2
LV : anglais		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : Histoire et Territoires						10

SEMESTRE 2

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Histoire moderne	24	30	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Histoire de l'art - époque moderne	24	20	TE (60) 3h + CC (40)	TE (100) 3h	TE (60) 2h	5
Histoire globale (1)	18		TE 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
Préhistoire ancienne	18		TE 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
UE Transversale						4
Définir son Projet Personnel Professionnel (cours en ligne)	2		EE (40)	EE (40)		2
Transition écologique et développement soutenable			MOODLE			1
LV : anglais		15	CC (20)	EE (20)		1
MINEURE : Histoire et Territoires						10

SEMESTRE 3

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Histoire médiévale	24	30	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Histoire de l'art et de l'archéologie médiévales	24	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Mondes modernes	18		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
☒ Histoire globale (2) *	18		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
☒ Histoire contemporaine*	18		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
UE Transversale						4
Écriture de l'histoire : outils et méthodes (cours en ligne)			EE (40)	EE (40)		2
LV : anglais		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : Histoire et Territoires						10

* 1 seul cours au choix ouvert

SEMESTRE 4

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Histoire ancienne	24	20	TE (50) 4h + CC (30)	TE (80) 4h	TE (50) 2h	4
Histoire de l'art antique	24	20	TE (50) 4h + CC (30)	TE (80) 4h	TE (50) 2h	4
Introduction aux Sciences Historiques	24	20	TE (50) 4h + CC (30)	TE (80) 4h	TE (50) 2h	4
Mondes médiévaux	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
☒ Histoire du christianisme *	18		TE (40) 3h	TE (40) 3h	TE (40) 2h	2
☒ Le néolithique en Eurasie (Préhistoire) *	18		TE (40) 3h	TE (40) 3h	TE (40) 2h	2
UE Transversale						4
Projet Personnel Professionnel (Découverte des métiers – cours en ligne 2)	2		EE (40)	EE (40)		2
LV : anglais		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : Histoire et Territoires						10

* 1 seul cours au choix ouvert

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 5

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Histoire ancienne approfondie grecque ou romaine	24	20	TE (70) 4h + CC (50)	TE (120) 4h	TE (70) 2h	6
Histoire médiévale approfondie	24	20	TE (70) 4h + CC (50)	TE (120) 4h	TE (70) 2h	6
☒ Épigraphie grecque et latine *	24	10	TE (50) 3h + CC (30)	TE (80) 3h	TE (50) 2h	4
☒ Histoire de la Gaule romaine *			TE (50) 4h + CC (30)	TE (80) 4h	TE (50) 2h	
☒ Questions transversales d'histoire médiévale *			TE (50) 4h + CC (30)	TE (80) 4h	TE (50) 2h	
UE Transversale						4
☒ Protohistoire européenne et méditerranéenne *	24		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
☒ Le Moyen Âge par les sources *			TE (60) 3h	TE (60) 3h	TO (60)	
LV : anglais		15	CC (20)	EE (20)		1
MINEURE : Histoire et Territoires						10

* 1 seul cours au choix ouvert

SEMESTRE 6

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Histoire moderne approfondie	24	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Histoire contemporaine approfondie- Histoire politique et religieuse	24	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TO (60)	5
Histoire globale (mondes modernes ou contemporains)	24	10	TE (40) 4h + CC (20)	TE (60) 4h	TO (60)	3
Histoire générale moderne	24		TE (60) 3h	TE (60) 3h	TE (60) 2h	3
UE Transversale						4
Projet Personnel Professionnel – évaluation du stage			EE (40)	EE (40)		2
LV : anglais		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : Histoire et Territoires						10

4. Information et Communication parcours Audiovisuel et médias numériques

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 5

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Critique des cultures numériques	20		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
Veille et réseaux sociaux	10	10	CC (40)	EE (40)		2
Télévision et nouveaux écrans	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
Cultures audiovisuelles		16	CC (40)	EE (40)		2
Écritures scénaristiques	12	10	CC (40)	EE (40)		2
Nouvelles écritures médiatiques		16	CC (40)	EE (40)		2
Suivi de production		10	CC (20)	EE (20)		1
Infographie		10	CC (20)	EE (20)		1
Projet audiovisuel		30	CC (40)	EE (40)		2
UE Transversale						4
Anglais de spécialité		20	CC (40)	EE (40)		2
Projet Personnel Professionnel		10	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 6

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Pratiques et usages des TIC	20		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
Études des communautés numériques	10	10	CC (40)	EE (40)		2
Industries et filières de l'audiovisuel	16		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
Études des pratiques audiovisuelles		16	CC (40)	EE (40)		2
Audiovisuel interactif	10	16	CC (40)	EE (40)		2
Études des processus ludiques	10	16	CC (40)	EE (40)		2
Projet audiovisuel – 2		20	CC (40)	EE (40)		2
Stage (2 mois minimum – Obligatoire)			EE (40)	EE (40)		2
UE Transversale						4
Anglais de spécialité		20	CC (40)	EE (40)		2
Conception de site web		10	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

5. Information et Communication parcours Communication 360°

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 5

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Critique des cultures numériques	20		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
Veille et réseaux sociaux	10	10	CC (40)	EE (40)		2
Stratégies et dispositifs de communication		16	CC (40)	EE (40)		2
E-reputation et community management		10	CC (20)	EE (20)		1
Relations presse		16	CC (40)	EE (40)		2
Culture événementielle	10		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
Techniques vidéographiques		20	CC (40)	EE (40)		2
Techniques infographiques		30	CC (40)	EE (40)		2
Développement et gestion de projets – 1		10	CC (20)	EE (20)		1
UE Transversale						4
Anglais de spécialité		20	CC (40)	EE (40)		2
Projet Personnel Professionnel		10	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 6

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Pratiques et usages des TIC	20		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
Études des communautés numériques	10	10	CC (40)	EE (40)		2
Communication publique	12	12	CC (40)	EE (40)		2
Expression en public et management d'équipe		10	CC (40)	EE (40)		2
Droit de l'information-communication	10		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	1
Écritures numériques		16	CC (40)	EE (40)		2
Développement et gestion de projets – 2		30	CC (60)	EE (60)		3
Stage (2 mois minimum – Obligatoire)			EE (40)	EE (40)		2
UE Transversale						4
Anglais de spécialité		20	CC (40)	EE (40)		2
Conception de site web		10	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

6. Information et Communication parcours Stratégies de l'information, de la donnée et du document numérique

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 5

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Critique des cultures numériques	20		TE (40)	TE (40)	TE (40)	2
Veille et réseaux sociaux	10	10	CC (40)	EE (40)		2
Droit de l'information	20		TE (60)	TE (60)	TE (60)	3
Information spécialisée (IST)	10	10	CC (40)	EE (40)		3
Langages documentaires	10	20	CC (60)	EE (60)		3
Médiations documentaires et valorisation de l'information	20		TE (60)	TE (60)	TE (60)	3
UE Transversale						4
Anglais de spécialité		20	CC (40)	EE (40)		2
Projet Personnel Professionnel		10	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 6

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Pratiques et usages des TIC	20		TE (40)	TE (40)	TE (40)	2
Etudes des communautés numériques	10	10	CC (40)	EE (40)		2
Systèmes documentaires	20		TE (40)	TE (40)	TE (40)	2
Rédactions spécialisées		20	CC (40)	EE (40)		2
Veille et intelligence économique		10	CC (60)	EE (60)		2
Développement et gestion de projets		27	CC (40)	EE (40)		2
Stage (2 mois minimum – Obligatoire)			EE (80)	EE (80)		4
UE Transversale						4
Anglais de spécialité		20	CC (40)	EE (40)		2
Conception de site web		20	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

7. Lettres parcours Langues, littératures et cultures de l'Antiquité (LLCA)

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Latin (niveau 1 à 4)		36	CC (60)	EE (60)		3
Grec (niveau 1 à 4)		36	CC (60)	EE (60)		3
Découverte littérature latine	24		CC (60)	EE (60)		3
Découverte littérature grecque	24		CC (60)	EE (60)		3
Problématique littéraire	24	15	CC (80)	EE (80) dossier		4
UE Transversale						4
Stage méthodologie	2	10	CC (40)	EE (40) dossier		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 2

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Latin (niveau 1 à 4)		36	CC (60)	EE (60)		3
Grec (niveau 1 à 4)		36	CC (60)	EE (60)		3
Littérature latine	18		CC (60)	EE (60)		3
Littérature grecque	18		CC (60)	EE (60)		3
Problématique littéraire	24	15	CC (80)	EE (80) dossier		4
UE Transversale						4
PPP	4	6	CC (40)	EE (40) dossier		2
Transition écologique et développement soutenable			MOODLE			1
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (20)	EE (20)		1
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 3

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Latin (niveau 2 à 4)		36	CC (60)	EE (60)		3
Grec (niveau 2 à 4)		36	CC (60)	EE (60)		3
Littérature latine		18	CC (40)	EE (40)		2
Littérature grecque		18	CC (40)	EE (40)		2
Linguistique	24		CC (40)	EE (40)		2
Littérature française XVIe	18	15	CC (40)	EE (40) dossier		2
Littérature française XIXe	18	15	TE (40) 4h	TE (40) 4h	TE (40) 4h	2
UE Transversale						4
Expression française – certification Ecri+		10	CC (40)	EE (40) 2h		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 4

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Latin (niveau 2 à 4)		36	CC (60)	EE (60)		3
Grec (niveau 2 à 4)		36	CC (60)	EE (60)		3
Littérature latine		18	CC (40)	EE (40)		2
Littérature grecque		18	CC (40)	EE (40)		2
Linguistique	24		CC (40)	EE (40)		2
Littérature française Moyen-Âge	18	15	TE (40) 4h	TE (40) 4h	TE (40) 4h	2
Littérature française XVIIe	18	15	TE (40) 4h	TE (40) 4h	TE (40) 4h	2
UE Transversale						4
Expression française – certification Ecri+		10	CC (40)	EE (40) 2h		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 5

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Latin (niveau 3 à 4)		36	TE (30) 2h* + CC (30)	TE (60) 2h	TO (30)	3
Grec (niveau 3 à 4)		36	TE (30) 2h* + CC (30)	TE (60) 2h	TO (30)	3
Littérature latine	24		TO (40)	TO (40)	TO (40)	2
Littérature grecque	24		TO (40)	TO (40)	TO (40)	2
Linguistique		30	TE (40) 2h	TE (40) 2h	TO (40)	2
L'Antiquité au présent	18		CC (40)	EE (40)		2
Littérature française XX-XXIe	18	15	CC (40)	EE (40) dossier		2
UE Transversale						4
PPP	2	4	CC (40)	EE (40)		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol, ☒ allemand, ☒ italien		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

* Épreuve commune de 4h (latin 2h et grec 2h).

SEMESTRE 6

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Latin (niveau 3 à 4)		36	TE (30) 2h* + CC (30)	TE (60) 2h	TO (30)	3
Grec (niveau 3 à 4)		36	TE (30) 2h* + CC (30)	TE (60) 2h	TO (30)	3
Littérature latine	24		TO (40)	TO (40)	TO (40)	2
Littérature grecque	24		TO (40)	TO (40)	TO (40)	2
Linguistique		30	TE (40) 2h	TE (40) 2h	TO (40)	2
Humanités et actualité	18		CC (40)	EE (40)		2
Littérature française XVIIIe	18	15	TE (40) 4h	TE (40) 4h	TE (40) 4h	2
UE Transversale						4
Découverte professionnelle ou stage		2	EE (40)	EE (40)		2
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol, ☒ allemand, ☒ italien		15	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

* Épreuve commune de 4h (latin 2h et grec 2h).

8. Lettres parcours Lettres Modernes

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Histoire littéraire	36	15	CC (100)	EE (100) 4h		5
Problématique littéraire	24	15	CC (80)	EE (80) dossier		4
Textes fondateurs : introduction à la littérature comparée	12		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 1h	2
Grammaire et linguistique	12		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 1h	2
Stylistique	24		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 1h	3
UE Transversale						4
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		2
Stage de méthodologie	2	10	CC (40)	EE (40) dossier		2
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 2

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Histoire littéraire	36	15	TE (60) 4h+EE(40)	TE (100) 4h	TE (100) 4h	5
Problématique littéraire	24	15	CC (80)	EE (80) dossier		4
Textes fondateurs : introduction à la littérature comparée	12		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 1h	2
Grammaire et linguistique	12	15	TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 1h	2
Stylistique	24		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 1h	3
UE Transversale						4
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		1
PPP	4	6	CC (40)	EE (40) dossier		2
Transition Écologique et Développement Soutenable			MOODLE			1
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 3

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Littérature française : XVI ^e s.	18	15	CC (50)	EE (50) dossier		2,5
Littérature française : XVIII ^e s.	18	15	TE (50) 4h	TE (50) 4h	TE (50) 4h	2,5
Littérature française : XIX ^e s.	18	15	TE (50) 4h	TE (50) 4h	TE (50) 4h	2,5
Littérature comparée	18	15	CC (50)	EE (50)		2,5
Grammaire et linguistique	12	15	TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 1h	2
Stylistique	24		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 1h	2
Lire les textes médiévaux	12	10	CC (40)	EE (40) 1h30		2
UE Transversale						4
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		2
Expression française – certification Ecri+		10	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 4

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Littérature française : Moyen-Âge	18	15	TE (50) 4h	TE (50) 4h	TE (50) 4h	2,5
Littérature française : XVII ^e s.	18	15	TE (50) 4h	TE (50) 4h	TE (50) 4h	2,5
Littérature française : XX ^e s.	18	15	CC (50)	EE (50) dossier		2,5
Littérature francophone	18		TE (50) 2h	TE (50) 2h	TE (50) 2h	2,5
Grammaire et linguistique	12	15	TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 1h	2
Stylistique	24		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
Lire les textes médiévaux	12	10	CC (40)	EE (40) 1h30		2
UE Transversale						4
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol		15	CC (40)	EE (40)		2
Expression française – certification Ecri+		10	CC (40)	EE (40)		2
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 5

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Littérature française : Moyen-Âge	18	15	EE oral (20) + TE (30) 4h	TE (50) 4h	TE (30) 4h	2,5
Littérature française : XVII ^e s.	18	15	EE oral (20) + TE (30) 4h	TE (50) 4h	TE (30) 4h	2,5
Littérature française : XX-XXI ^e s.	18	15	CC (50)	EE (50) dossier		2,5
Littérature comparée	18	15	CC (50)	EE (50) dossier		2,5
Littérature francophone	24		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
Grammaire et stylistique	24		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 1h	2
Lire les textes médiévaux		10	CC (40)	EE (40) 1h30		2
UE Transversale						4
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol, ☒ allemand, ☒ italien		15	CC (40)	EE (40)		2
PPP	4	6	CC (40)	EE (40) dossier		2
MINEURE : au choix						10

SEMESTRE 6

MAJEURE						20
UE Fondamentale						16
Littérature française : XVI ^e s.	18	15	CC (50)	EE (50) dossier		2,5
Littérature française : XVIII ^e s.	18	15	TE (50) 4h	TE (50) 4h	TE (50) 4h	2,5
Littérature française : XIX ^e s.	18	15	CC (50)	EE (50)		2,5
Littérature comparée	18	15	TE (50) 4h	TE (50) 4h	TE (50) 4h	2,5
Problématique littéraire	24		TE (40) 4h	TE (40) 4h	TE (40) 4h	2
Grammaire et stylistique	24		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 1h	2
Lire les textes médiévaux		10	EE (40)	EE (40)		2
UE Transversale						4
LV : ☒ anglais, ☒ espagnol, ☒ allemand, ☒ italien		15	CC (40)	EE (40)		2
Stage en milieu professionnel		20	TE (40) rapport	TE (40) rapport	TE (40) rapport	2
MINEURE : au choix						10

VI. MAQUETTES DES FORMATIONS DE LICENCE - MINEURES

Mineures organisées par ordre alphabétique d'intitulés de parcours :

- Aménagement et sciences des territoires
- Communication, médias et organisations
- Géographie
- Histoire – Sources classiques et patrimoine
- Histoire – Science et culture historiques
- Histoire et territoire (Bourg-en-Bresse)
- Histoire pour non spécialistes
- Langues, Littératures et Cultures de l'Antiquité renforcées (LLCA)
- Lettres Modernes
- Lettres, Arts et Culture (LAC)
- Lettres, Arts et Culture (LAC) pour non spécialistes
- Lettres, Enseignement et Recherche (LER)
- Professorat des Écoles (PE)
- Stratégies de l'information, de la donnée et du document numérique

Glossaire

CM : Cours Magistral TD : Travaux Dirigés DA : Dispensé d'Assiduité ☒ : Matières à choix	MCCC : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences :	
	Examens en fin de semestre : TE : Terminal Écrit (1 note) TO : Terminal Oral (1 note) Droit à une seconde chance en fin d'année	Examens en cours de semestre : CC : Contrôle Continu (2 notes mini) EE : Épreuve unique (1 note)

1. Aménagement et sciences des territoires

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

Histoire de la ville et de l'urbanisme	18		TE (50) 2h	TE (50) 2h	TE (50) 2h	2.5
Économie et activités des territoires	18		TE (50) 2h	TE (50) 2h	TE (50) 2h	2.5
Découverte des sciences territoriales	18		EE (50)	EE (50)	-	2.5
Grandes problématiques environnementales de l'aménagement	18		EE (50)	EE (50)	-	2.5

SEMESTRE 2

Dimension spatiale des faits sociaux	24		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Pratique en aménagement durable et urbanisme	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Socio-écosystèmes : interfaces Nature et Sociétés	24		CC (60)	EE (60)	-	4

SEMESTRE 3

Etudes de cas en sciences des territoires	18		EE (50)	EE (50)	-	2.5
Planification spatiale et transitions	18		EE (50)	EE (50)	-	2.5
Aménagement et développement durable	18		TE (50) 2h	TE (50) 2h	TE (50) 2h	2.5
Gestion durable des aléas climatiques	18		EE (50)	EE (50)	-	2.5

SEMESTRE 4

Développement local et projets d'économie circulaire	18		EE (50)	EE (50)	-	2.5
Urbanisme réglementaire et opérationnel	18		TE (50) 2h	TE (50) 2h	-	2.5
Gestion des Risques et aménagement du territoire	18		CC (50)	EE (50)	-	2.5
Techniques d'enquête approches quantitatives		20	CC (50)	EE (50)	-	2.5

SEMESTRE 5

Documents de planification et de transition territoriales	18		EE (60)	EE (60)	-	3
Politiques immobilières et du logement	24		EE (60)	EE (60)	-	3
Transport et mobilités durables	24		EE (60)	EE (60)	-	4

SEMESTRE 6

Territoires en transitions : climat et environnement	18	10	CC (80)	EE (80)	-	4
Tourisme, Patrimoine et développement local	18		EE (60)	EE (60)	-	3
Agriculture, eau et énergie	18		EE (60)	EE (60)	-	3

2. Communication, médias et organisations

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

Introduction aux SIC	24		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Culture des images	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Recherche et évaluation de l'information	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 2

Information-Communication dans les organisations	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Histoire des médias et des communications	20		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Cultures numériques	20		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 3

Communication publicitaire	24		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Approches et études des publics	24		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Médias et nouveaux médias : édition, programmation et diffusion	24		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 4

Approches SHS de la communication	24		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Communication et espace public	24		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Écritures et nouvelles écritures médiatiques	24		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 5

Communication digitale	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Communication des organisations	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Écrits d'écran et design d'interfaces	20		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2

SEMESTRE 6

Économie des médias	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
TIC et innovations	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Analyse et production de contenus médiatiques	20		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2

3. Géographie

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

Mondialisation et territoires	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Géographie de l'eau	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Population et sociétés	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 2

Histoire de la cartographie	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Développement durable et transitions	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Géographie et géopolitique de l'énergie	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 3

Géographie de l'Europe et de l'Union Européenne	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Pays émergents, pays en développement	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Géographie du tourisme	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 4

Géographie des risques	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Environnement et société	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Mers et océans	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 5

Changements globaux	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Géographie rurale	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Les usages des cartes et des données géographiques	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 6

Géographie de la France et des outre-mers	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Métropolisation, inégalités et territoires	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Géographie des conflits	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

4. Histoire – Science et culture historiques

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

Histoire médiévale – mineure (1)	18		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
☒ Découverte de l'art antique	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Pensée et société en Grèce	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Pensée et société à Rome	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

SEMESTRE 2

Histoire contemporaine - mineure (1)	18		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Histoire moderne- mineure (1)	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	4
☒ Pensée et société en Grèce	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Découverte de l'art antique	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Pensée et société à Rome	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

SEMESTRE 3

Histoire culturelle moderne	18		TE (50) 2h	TE (50) 2h	TE (50) 2h	2,5
Histoire des religions antiques	18		TE (50) 2h	TE (50) 2h	TE (50) 2h	2,5
Histoire des religions du Moyen Age	18		TE (50) 2h	TE (50) 2h	TE (50) 2h	2,5
☒ Mythes gréco-romains	12		TE (50) 1h	TE (50) 1h	TE (50) 1h*	2,5
☒ Lieux et pratiques sociales de l'Antiquité	12		TE (50) 1h	TE (50) 1h	TE (50) 1h*	2,5
☒ Arts et savoirs dans l'Antiquité	12		TE (50) 1h	TE (50) 1h	TE (50) 1h*	2,5

SEMESTRE 4

Histoire culturelle contemporaine	18		TE (50) 2h	TE (50) 2h	TE (50) 2h	2,5
Protohistoire de la Gaule	18		TE (50) 2h	TE (50) 2h	TE (50) 2h	2,5
Histoire des idées du Moyen Age	18		TE (50) 2h	TE (50) 2h	TE (50) 2h	2,5
☒ Arts et savoirs dans l'Antiquité	12		TE (50) 1h*	TE (50) 1h*	TE (50) 1h*	2,5
☒ Lieux et pratiques sociales de l'Antiquité	12		TE (50) 1h*	TE (50) 1h*	TE (50) 1h*	2,5
☒ Mythes gréco-romains	12		TE (50) 1h*	TE (50) 1h*	TE (50) 1h*	2,5

SEMESTRE 5

Histoire générale ancienne	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Épigraphie	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Paléographie médiévale	12		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
☒ Cultures et sociétés de l'Antiquité tardive	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Mondes hellénistiques	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Religions et Croyances des Mondes Antiques	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2

SEMESTRE 6

Histoire générale contemporaine	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Épigraphie	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Muséographie	12		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
☒ Réception(s) de la littérature antique	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Romanité et hellénisme	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Histoires du livre et de l'écriture	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2

* Pour la session de 2^e chance, si moins de 6 étudiants sont concernés, le TE devient un TO.

5. Histoire – Sources classiques et patrimoine

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

Histoire ancienne – mineure (1)	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Histoire médiévale – mineure (1)	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
☒ 1 choix parmi 2 :						
☒ Latin		15	CC (40)	EE (40)		2
☒ Découverte de la langue et de la culture antique : grec		15	CC (40)	EE (40) 1h30		2
☒ 1 choix parmi 3 :						
☒ Découverte de l'art antique	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Pensée et société en Grèce	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Pensée et société à Rome	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

* Pour la session de 2^e chance, si moins de 6 étudiants sont concernés, le TE devient un TO.

SEMESTRE 2

Histoire contemporaine - mineure (1)	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Histoire moderne- mineure (1)	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
☒ 1 choix parmi 2 :						
☒ Latin		15	CC (40)	EE (40)		2
☒ Découverte de la langue et de la culture antique : grec		15	CC (40)	EE (40) 1h30		2
☒ 1 choix parmi 3 :						
☒ Pensée et société en Grèce	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Découverte de l'art antique	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Pensée et société à Rome	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

* Pour la session de 2^e chance, si moins de 6 étudiants sont concernés, le TE devient un TO.

SEMESTRE 3

Histoire des religions antiques	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Histoire des religions du Moyen Age	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
☒ 1 choix parmi 2 :						
☒ Latin		15	CC (40)	EE (40)		2
☒ Langue antique : grec		15	CC (40)	EE (40) 1h30		2
☒ 1 choix parmi 3 :						
☒ Mythes gréco-romains	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Lieux et pratiques sociales de l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Arts et savoirs dans l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

* Pour la session de 2^e chance, si moins de 6 étudiants sont concernés, le TE devient un TO.

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 4

Protohistoire de la Gaule	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Histoire des idées du Moyen Age	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
☒ 1 choix parmi 2 :						
☒ Latin		15	CC (40)	EE (40)		2
☒ Langue antique : grec		15	CC (40)	EE (40) 1h30		2
☒ 1 choix parmi 3 :						
☒ Mythes gréco-romains	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Arts et savoirs dans l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Lieux et pratiques sociales de l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

* Pour la session de 2^e chance, si moins de 6 étudiants sont concernés, le TE devient un TO.

SEMESTRE 5

Paléographie médiévale	12		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
Épigraphie	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
☒ 1 choix parmi 2 :						
☒ Latin		15	CC (40)	EE (40)		2
☒ Langue antique : grec		15	CC (40)	EE (40) 1h30		2
☒ 1 choix parmi 3 :						
☒ Cultures et sociétés de l'Antiquité tardive	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h*	3
☒ Culture des mondes hellénistiques	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h*	3
☒ Religions et Croyances des Mondes Antiques	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h*	3

* Pour la session de 2^e chance, si moins de 6 étudiants sont concernés, le TE devient un TO.

SEMESTRE 6

Muséographie	12		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
Épigraphie	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
☒ 1 choix parmi 2 :						
☒ Latin		15	CC (60)	EE (60)		3
☒ Langue antique : grec		15	CC (60)	EE (60) 1h30		3
☒ 1 choix parmi 3 :						
☒ Réception(s) de la littérature antique	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Romanité et hellénisme	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Histoires du livre et de l'écriture	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2

* Pour la session de 2^e chance, si moins de 6 étudiants sont concernés, le TE devient un TO.

6. Histoire et territoire (Bourg-en-Bresse)

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

Découverte de l'histoire sociale	18	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Découverte de l'histoire des relations internationales	18		TE (100) 3h	TE (100) 3h	TE (100) 2h	5

SEMESTRE 2

Découverte de l'histoire urbaine	18	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Territoire et sociétés - 1	18		TE (100) 3h	TE (100) 3h	TE (100) 2h	5

SEMESTRE 3

La Gaule et les âges des métaux (Protohistoire)	18	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Histoire culturelle	18		TE (100) 3h	TE (100) 3h	TE (100) 2h	5

SEMESTRE 4

Histoire régionale	18	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Territoire et sociétés – 2	18		TE (100) 3h	TE (100) 3h	TE (100) 2h	5

SEMESTRE 5

Histoire de la Méditerranée	18	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Méthodologie Histoire contemporaine du XX ^e siècle*		27	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5

* en 2025, anticipation des épreuves du CAPES à Bac+3 ; adaptation temporaire.

SEMESTRE 6

Histoire de l'environnement	18	20	TE (60) 4h + CC (40)	TE (100) 4h	TE (60) 2h	5
Territoire et sociétés – 3	18		TE (100) 3h	TE (100) 3h	TE (100) 2h	5

7. Histoire pour non spécialistes

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2° chance	

SEMESTRE 1

Histoire ancienne - mineure (1)	18		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Histoire médiévale - mineure (1)	18		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
La construction du savoir historique	10		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2

SEMESTRE 2

Histoire contemporaine - mineure (1)	18		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Histoire moderne - mineure (1)	18		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
La construction du savoir historique (2)	10		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2

SEMESTRE 3

Histoire culturelle moderne	18		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Histoire des religions antiques	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Histoire des religions du Moyen Age	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 4

Histoire des idées du Moyen Age	18		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Histoire culturelle contemporaine	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Protohistoire de la Gaule	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 5

Histoire générale ancienne	18		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Histoire contemporaine - mineure (2)	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Histoire moderne - mineure (2)	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 6

Histoire générale contemporaine	18		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Histoire médiévale - mineure (2)	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Histoire ancienne - mineure (2)	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

8. Langues, Littératures et Cultures de l'Antiquité renforcées (LLCA)

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2° chance	

SEMESTRE 1

Histoire et civilisation de Rome	12		CC (60)	EE (60)		3
Histoire et civilisation de la Grèce	12		CC (60)	EE (60)		3
Découverte de l'art antique	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Pensée et société en Grèce	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Pensée et société à Rome	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Français	20		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h	2

SEMESTRE 2

Histoire et civilisation de Rome	12		CC (40)	EE (40)		2
Histoire et civilisation de la Grèce	12		CC (40)	EE (40)		2
Atelier de lecture d'auteurs anciens		20	CC (40)	EE (40)		2
Découverte de l'art antique	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Pensée et société en Grèce	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Pensée et société à Rome	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Français	20		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h	2

SEMESTRE 3

Antiquité, Histoire et société Grèce		18	CC (60)	EE (60)		3
Antiquité, Histoire et société Rome		18	CC (60)	EE (60)		3
Fabrique du discours	12		CC (40)	EE (40)		2
☒ Mythes gréco-romains	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Arts et savoirs dans l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Lieux et pratiques sociales de l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

SEMESTRE 4

Antiquité, Histoire et société Grèce		18	CC (60)	EE (60)		3
Antiquité, Histoire et société Rome		18	CC (60)	EE (60)		3
Fabrique du discours	12		CC (40)	EE (40)		2
☒ Mythes gréco-romains	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Arts et savoirs dans l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Lieux et pratiques sociales de l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

SEMESTRE 5

Projet tutoré		18	CC (40)	EE (40)		2
Fabrique du discours	18		CC (60)	EE (60)		3
Renforcement méthodologique		20	CC (40)	EE (40)		2
☒ Cultures et sociétés de l'Antiquité tardive	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h*	3
☒ Cultures des mondes hellénistiques	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h*	3
☒ Religions et Croyances des Mondes Antiques	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h*	3

SEMESTRE 6

Projet tutoré		18	CC (40)	EE (40)		2
Fabrique du discours	18		CC (60)	EE (60)		3
Renforcement méthodologique		20	CC (40)	EE (40)		2
☒ Réception(s) de la littérature antique	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h*	3
☒ Romanité et hellénisme	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h*	3
☒ Histoires du livre et de l'écriture	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h*	3

9. Lettres Modernes

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

Littérature, arts et culture (programme 1)	24		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Atelier de création		15	CC (60)	EE (60) dossier		3
1 choix parmi :						
☒ Découverte de la langue et de la culture antique : latin**		15	CC (60)	EE (60) 1h		3
☒ Découverte de la langue et de la culture antique : grec**		15	CC (60)	EE (60) 1h30		3
☒ Pensée et société à Rome	12		TE (60) 1h	TE (60) 1h	TE (60) 1h*	3
☒ Pensée et société en Grèce	12		TE (60) 1h	TE (60) 1h	TE (60) 1h*	3
☒ Découverte de l'art antique	12		TE (60) 1h	TE (60) 1h	TE (60) 1h*	3

* Pour la session de 2e chance, si moins de 6 étudiants sont concernés, le TE devient un TO.

** L'un de ces deux cours au choix est un prérequis indispensable pour une poursuite d'études en mineure LER.

SEMESTRE 2

Littérature, arts et culture (programme 2)	24		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Atelier de création		15	CC (60)	EE (60) dossier		3
1 choix parmi :						
☒ Découverte de la langue et de la culture antique : latin**		15	CC (60)	EE (60) 1h		3
☒ Découverte de la langue et de la culture antique : grec**		15	CC (60)	EE (60) 1h30		3
☒ Pensée et société à Rome	12		TE (60) 1h	TE (60) 1h	TE (60) 1h*	3
☒ Pensée et société en Grèce	12		TE (60) 1h	TE (60) 1h	TE (60) 1h*	3
☒ Découverte de l'art antique	12		TE (60) 1h	TE (60) 1h	TE (60) 1h*	3

* Pour la session de 2e chance, si moins de 6 étudiants sont concernés, le TE devient un TO.

** L'un de ces deux cours au choix est un prérequis indispensable pour une poursuite d'études en mineure LER.

10. Lettres, Arts et Culture (LAC)

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 3

Littérature, arts et culture (programme 3)	24		EE (60) dossier	EE (60) dossier		3
Littérature et intermédialité	12		EE (60) 1h30	EE (60) 1h30		3
Atelier de création		15	CC (40)	EE (40) dossier		2
1 choix parmi :						
☒ Mythes gréco-romains	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Arts et savoirs dans l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Lieux et pratiques sociales de l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

SEMESTRE 4

Littérature, arts et culture (programme 4)	24		EE (60) 1h30	EE (60) 1h30		3
Littérature et intermédialité	12		EE (60) dossier	EE (60) dossier		3
Atelier de création		15	CC (40)	EE (40) dossier		2
1 choix parmi :						
☒ Mythes gréco-romains	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Arts et savoirs dans l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Lieux et pratiques sociales de l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

SEMESTRE 5

☒ Option 1 :						
Littérature, arts et culture (programme 5)	24		EE (80) dossier	EE (80) dossier		4
Stratégies argumentatives	24		EE (80) dossier	EE (80) dossier		4
1 choix parmi :						
☒ Atelier de création		15	CC (40)	EE (40) dossier		2
☒ Cultures et sociétés de l'Antiquité tardive	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Cultures des mondes hellénistiques	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Religions et croyances des mondes antiques	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Option 2 :						
Littérature, arts et culture (programme 5)	24		EE (60)	EE (60) dossier		3
Stratégies argumentatives	24		EE (60)	EE (60) dossier		3
Atelier de création		15	CC (40)	EE (40) dossier		2
1 choix parmi :						
☒ Cultures et sociétés de l'Antiquité tardive	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Cultures des mondes hellénistiques	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Religions et croyances des mondes antiques	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2

SEMESTRE 6

☒ Option 1 :						
Littérature, arts et culture (programme 6)	24		EE (80) dossier	EE (80) dossier		4
Valorisation du livre et de la culture	24		EE (80) dossier	EE (80) dossier		4
1 choix parmi :						
☒ Atelier de création		15	CC (40)	EE (40) dossier		2
☒ Réception (s) de la littérature antique	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Romanité et hellénisme	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Histoires du livre et de l'écriture	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
☒ Option 2 :						
Littérature, arts et culture (programme 6)	24		EE (60)	EE (60) dossier		3
Valorisation du livre et de la culture	24		EE (60)	EE (60) dossier		3
Atelier de création		15	CC (40)	EE (40) dossier		2
1 choix parmi :						
☒ Réception(s) de la littérature antique	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Romanité et hellénisme	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Histoires du livre et de l'écriture	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2

* Pour la session de 2^e chance, si moins de 6 étudiants sont concernés, le TE devient un TO.

11. Lettres, Arts et Culture (LAC) pour non spécialistes

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes Horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

Littérature, arts et culture (programme 1)	24		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Atelier de création		15	CC (80)	EE (80) dossier		4
1 choix parmi :						
☒ Pensée et société en Grèce	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Pensée et société à Rome	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Découverte de l'art antique	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

SEMESTRE 2

Littérature, arts et culture (programme 2)	24		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Atelier de création		15	CC (80)	EE (80) dossier		4
1 choix parmi :						
☒ Pensée et société en Grèce	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Pensée et société à Rome	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Découverte de l'art antique	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

SEMESTRE 3

Littérature, arts et culture (programme 3)	24		EE (80) dossier	EE (80) dossier		4
Littérature et intermédialité	12		EE (80) 1h30	EE (80) 1h30		4
1 choix parmi :						
☒ Mythes gréco-romains	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Arts et savoirs dans l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Lieux et pratiques sociales de l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

SEMESTRE 4

Littérature, arts et culture (programme 4)	24		EE (80) 1h30	EE (80) 1h30		4
Littérature et intermédialité	12		EE (80) dossier	EE (80) dossier		4
1 choix parmi :						
☒ Mythes gréco-romains	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Arts et savoirs dans l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Lieux et pratiques sociales de l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

SEMESTRE 5

Littérature, arts et culture (programme 5)	24		EE (80) dossier	EE (80) dossier		4
Stratégies argumentatives	24		EE (80) dossier	EE (80) dossier		4
1 choix parmi :						
☒ Cultures et société de l'Antiquité tardive	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Cultures des mondes hellénistiques	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Religions et croyances des mondes antiques	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2

SEMESTRE 6

Littérature, arts et culture (programme 6)	24		EE (80) dossier	EE (80) dossier		4
Valorisation du livre et de la culture	24		EE (80) dossier	EE (80) dossier		4
1 choix parmi :						
☒ Réception(s) de la littérature antique	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Romanité et hellénisme	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2
☒ Histoires du livre et de l'écriture	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h*	2

* Pour la session de 2^e chance, si moins de 6 étudiants sont concernés, le TE devient un TO.

12. Lettres, Enseignement et Recherche (LER)

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 3

Problématique littéraire	24		TE (60) 4h	TE (60) 4h	TE (60) 4h	3
Littérature et intermédialité	12		EE (60) 1h30	EE (60) 1h30		3
1 choix parmi :						
☒ Langue antique : latin		15	CC (40)	EE (40) 1h		2
☒ Langue antique : grec		15	CC (40)	EE (40) 1h30		2
1 choix parmi :						
☒ Lieux et pratiques sociales de l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Mythes gréco-romains	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Arts et savoirs dans l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

* Pour la session de 2^e chance, si moins de 6 étudiants sont concernés, le TE devient un TO.

SEMESTRE 4

Littérature comparée	24		TE (60) 4h	TE (60) 4h	TE (60) 4h	3
Littérature et intermédialité	12		EE (60) dossier	EE (60) dossier		3
1 choix parmi :						
☒ Langue antique : latin		15	CC (40)	EE (40) 1h		2
☒ Langue antique : grec		15	CC (40)	EE (40) 1h30		2
1 choix parmi :						
☒ Lieux et pratiques sociales de l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Mythes gréco-romains	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2
☒ Arts et savoirs dans l'Antiquité	12		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h*	2

* Pour la session de 2^e chance, si moins de 6 étudiants sont concernés, le TE devient un TO.

SEMESTRE 5

☒ Option 1 : LER						
Thématique littéraire **	24		TE (80) 5h	TE (80) 5h	TE (80) 4h	4
Analyse grammaticale et stylistique **	24		CC (80)	EE (80)		4
1 choix parmi :						
☒ Ancien français	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
☒ Langue antique : latin		15	TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
☒ Langue antique : grec		15	CC (40)	EE (40) 1h30		2
☒ Option 2 : LER+						
Thématique littéraire **	24		TE (60) 5h	TE (60) 5h	TE (60) 4h	3
Analyse grammaticale et stylistique **	24		CC (60)	EE (60)		3
Ancien français	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
1 choix parmi :						
☒ Langue antique : latin		15	TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
☒ Langue antique : grec		15	CC (40)	EE (40) 1h30		2

** Prépare notamment aux épreuves du CAPES de fin de L3.

SEMESTRE 6

☒ Option 1 : LER						
Littérature comparée	24		TO (80)	TO (80)	TO (80)	4
Analyse grammaticale et stylistique **	24		CC (80)	EE (80)		4
1 choix parmi :						
☒ Ancien français	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
☒ Langue antique : latin		15	TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
☒ Langue antique : grec		15	CC (40)	EE (40) 1h30		2
☒ Option 2 : LER+						
Littérature comparée	24		TO (60)	TO (60)	TO (60)	3
Analyse grammaticale et stylistique **	24		CC (60)	EE (60)		3
Ancien français	18		TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
1 choix parmi :						
☒ Langue antique : latin		15	TE (40) 2h	TE (40) 2h	TE (40) 2h	2
☒ Langue antique : grec		15	CC (40)	EE (40) 1h30		2

** Prépare notamment aux épreuves du CAPES de fin de L3.

13. Professorat des Écoles (PE)

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

Français	20		TE (80) 1h	TE (80) 1h	TE (80) 1h	4
Mathématiques	20		TE (80) 1h	TE (80) 1h	TE (80) 1h	4
Histoire	10		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h	2

SEMESTRE 2

Français	20		TE (80) 1h	TE (80) 1h	TE (80) 1h	4
Mathématiques	20		TE (80) 1h	TE (80) 1h	TE (80) 1h	4
Éducation physique et sportive (EPS)	10		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h	2

SEMESTRE 3

Français	20		TE (80) 1h	TE (80) 1h	TE (80) 1h	4
Mathématiques	20		TE (80) 1h	TE (80) 1h	TE (80) 1h	4
Culture artistique	10		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h	2

SEMESTRE 4

Français	20		TE (80) 1h	TE (80) 1h	TE (80) 1h	4
Mathématiques	20		TE (80) 1h	TE (80) 1h	TE (80) 1h	4
Histoire - EMC	10		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h	2

SEMESTRE 5

Français	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Mathématiques	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Géographie	10		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h	2

SEMESTRE 6

Français	20		CC (80) 2h	EE (80) 2h		4
Mathématiques	20		CC (80) 2h	EE (80) 2h		4
Au choix :						
☒ Sciences et technologies	10		CC (40) 1h	EE (40) 1h		2
☒ Littérature jeunesse	10		TE (40) 1h	TE (40) 1h	TE (40) 1h	2

14. Stratégies de l'information, de la donnée et du document numérique

Unités d'Enseignement (UE) / Matières	Volumes horaires		MCCC			ECTS
	CM	TD	Modalité	DA	2 ^e chance	

SEMESTRE 1

Introduction aux SIC	24		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Culture des images	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Recherche et évaluation de l'information	18		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 2

Information-Communication dans les organisations	20		TE (80) 2h	TE (80) 2h	TE (80) 2h	4
Histoire des médias et des communications	20		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Cultures numériques	20		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 3

Circulation de l'information et organisation des connaissances	10	10	CC (80)	EE (80) 2h		4
Systèmes d'information : modèles et ressources	10	10	CC (60)	EE (60) 2h		3
Documentation iconographiques et audiovisuelles	10	10	CC (60)	EE (60) 2h		3

SEMESTRE 4

Archives et archives numériques	10	10	CC (80)	EE (80) 2h		4
Évolution de l'édition et du document	20		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3
Évolution des bibliothèques, de la lecture publique et de la médiation culturelle	10	10	CC (60)	EE (60) 2h		3

SEMESTRE 5

Connaissance du web	10	10	EE (2h) + CC (80)	EE (80) 2h		4
Méthodologie de la veille	10	10	CC (60)	EE (60) (dossier)		3
Économie et éthique du numérique	20		TE (60) 2h	TE (60) 2h	TE (60) 2h	3

SEMESTRE 6

Stratégies de l'information et des données	10	10	CC (80)	EE (80) 2h		4
Création numérique et objets documentaires	10	10	CC (60)	EE (60) 2h		3
Démarche projet (cahier des charges)		20	CC (60)	EE (60)		3